



AGENCE DE PROMOTION
DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES EN TUNISIE



ANNEE 2014



TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	4
II. CARACTERISTIQUES GLOBALES DU SECTEUR	6
II.1 ENTREPRISES DU SECTEUR, EMPLOIS ET PARTENARIAT	6
II.2 PRODUCTION ET VALEUR AJOUTEE	8
II.3 INVESTISSEMENTS	9
II.4 ECHANGES COMMERCIAUX	10
II.5 MISE À NIVEAU	12
II.6 NORMALISATION-CERTIFICATION	13
III. CARACTERISTIQUES PAR BRANCHES	13
III.1 HUILE ET CORPS GRAS	13
III.2 CEREALES ET DERIVES	19
III.3 CONSERVES ALIMENTAIRES	24
III.4 INDUSTRIE LAITIERE	30
III.5 INDUSTRIE DU SUCRE ET DERIVES	35
III.6 INDUSTRIE DES BOISSONS	38
III.7 INDUSTRIE DES VIANDES	42
CONCLUSION	45

LISTE DES ABREVIATIONS

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

API : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

ATE : Autre que Totalelement Exportatrice

BMN : Bureau de Mise à Niveau

COPIL : Comité de Pilotage

CTAA : Centre Technique de l'Agroalimentaire

DCT : Double Concentré de Tomate

DGAA : Direction Générale de l'Agroalimentaire

FAMEX : Fonds d'Accès au Marché Extérieur

FODEC : Fonds de Développement de la Compétitivité

GICA : Groupement des Industries des Conserves Alimentaires

GIFruits : Groupement Interprofessionnel des fruits

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point

IAA : Industries Agroalimentaires

IM : Industries Manufacturières

INNORPI : Institut National de Normalisation et de la Propriété Industrielle

INS : Institut National de la Statistique

ISO : International Standard Organisation

MEF-SEDCI : Ministère de l'Economie et des Finances - Secrétariat d'Etat chargé du Développement et de la coopération Internationale

MTND : Million de Dinars tunisiens

ONH : Office National de l'Huile

PACKTEC : Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement

Qx. : Quintaux

TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen

TCT : Triple Concentré de Tomate

TE : Totalelement Exportatrice

TND : Dinar Tunisien

TVA : Taux sur la Valeur Ajoutée

UE : Union Européenne

UHT : Ultra Haute Température

I. INTRODUCTION

Le secteur des Industries Agroalimentaires (IAA) compte 1 063 entreprises industrielles employant 10 personnes et plus. Parmi elles, 201 produisent totalement pour l'exportation.

La valeur de la production de ce secteur, à prix courant, est passée de 8 444 MTND en 2008 à 10 668 MTND en 2012, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 6%.

Le taux de la valeur ajoutée générée par ce secteur se situe autour de 20%.

La valeur ajoutée des IAA a enregistré, à partir des années 80 et par rapport à la croissance observée durant les trois précédentes décennies, une croissance plus accélérée. Cela s'explique principalement par :

- 1) l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages ;
- 2) les changements des habitudes alimentaires qui s'orientent davantage vers la consommation de produits industrialisés ;
- 3) l'accroissement des exportations des produits transformés ;
- 4) le développement de nouveaux produits de plus en plus élaborés.

Les investissements réalisés dans le secteur des industries agroalimentaires sont passés de 280 millions de dinars en 2008 à 385 millions de dinars en 2012.

Les entreprises, dont l'effectif est supérieur ou égal à 10, emploient 72 241 personnes, dont 17 195 pour les entreprises totalement exportatrices et 55 046 pour les entreprises non totalement exportatrices, représentant ainsi 14% de l'ensemble des emplois du secteur manufacturier.

Les importations du secteur Agroalimentaire sont en hausse, elles ont atteint 3 156 millions de dinars en 2012 contre 2 601 millions de dinars en 2008. Les huiles de graines, le sucre et dérivés et les céréales représentent 73% des importations du pays en 2012.

Les exportations du secteur sont passées de 1 850 millions de dinars en 2008 à 2 065 millions de dinars en 2012, soit une croissance de l'ordre de 10%. Pour l'année 2012, l'huile d'olive en constitue 48%, les produits de la mer 12% et les dattes 17%.

Le secteur Agroalimentaire compte 115 entreprises réalisées en partenariat, dont 29 unités à capitaux 100% étrangers.

Dans le cadre du programme de mise à niveau des entreprises industrielles, on a assisté, depuis le lancement du programme et jusqu'à fin mai 2013, à l'approbation par le COPIL⁽¹⁾ de 506 unités agro-alimentaires. Les investissements correspondants ont été de l'ordre de 1 380 millions de dinars. 9% de ces investissements, soit 130 millions de dinars ont été des investissements immatériels. Le secteur des IAA a ainsi contribué à hauteur de 19% du total des investissements approuvés par le COPIL dans les industries manufacturières.

(1) COPIL : Comité de Pilotage du Programme National de Mise à Niveau

**TAB./1 TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS
DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE (ANNEE 2012)**

Indicateurs	ENTREPRISES TE* (Emplois > 10)		ENTREPRISES ATE** (Emplois > 10)					
Indicateurs	Nombre d'entre- prises	Nombre d'emplois	Nombre d'entre- prises	Nombre d'emplois (Emploi > 10)	Partenariat	Investissement (MTND)	Exportation (MTND)	Importation (MTND)
Industrie des huiles et corps gras	23	1041	278	6987	15	63	997	587
Industrie des céréales et dérivés	11	466	225	13765	16	34	229	1388
Industrie des fruits et légumes	27	2671	47	5451	11	67	111	39
Industrie du lait et dérivés	-	-	38	6176	9	27	72	82
Industrie du sucre et dérivés	4	154	27	3180	5	23	83	369
Industrie des boissons	4	426	57	9009	15	37	69	-
Entreposage frigorifique	84	10470	106	4045	18	-	-	-
Industrie du poisson	38	1973	42	3132	14	-	252	113
Industrie des viandes	-	-	28	2079	4	42	-	50
Autres industries Agroalimentaires	23	2171	62	6520	18	94	-	124

Source : API-INS

* TE : Totalemment exportatrices

** ATE : Autres que totalement exportatrices

NB : une même entreprise pouvant avoir plusieurs activités à la fois

Compte tenu des potentialités que présente l'Industrie Agroalimentaire en matière de production, d'exportation, de compétitivité et de valeur ajoutée, une nouvelle stratégie de promotion du secteur a été arrêtée lors du CMR du 20 septembre 2006 et a visé quatre axes :

- Le renforcement de la qualité et de la sécurité des aliments ;
- La maîtrise de l'organisation des campagnes de transformation ;
- L'encouragement de la production et de l'exportation ;
- La promotion du partenariat, du développement technologique et de la mise en réseau

Sept produits ont été concernés par des mesures spécifiques: l'huile d'olive, les produits de la mer, les dattes, les vins, les sardines, les conserves de tomate, les semi-conserves, le lait et ses dérivés.

- Il a été principalement décidé la création d'un prix national pour la meilleure huile d'olive conditionnée, la création d'un consortium d'exportation d'huile d'olive conditionnée et d'un label qualité et la mise en œuvre en collaboration avec l'Agence de Promotion des Investissements Extérieurs d'un programme de démarchage des principales sociétés multinationales en vue de les inciter à investir en Tunisie.
- Concernant les produits de la mer, parmi les nouvelles mesures prises, on notera l'obligation pour les entreprises industrielles du secteur d'avoir une certification sanitaire n'allant pas au-delà de l'année 2009, l'appel aux unités industrielles de mettre en place des systèmes certifiés d'assurance qualité (HACCP, ISO 22000) et la mise en place d'un système d'information en vue de faciliter l'approvisionnement des unités de transformation en sardines, et ce, à travers l'établissement d'une liaison électronique entre les conserveries et les ports de production concernés.

- Pour les dattes, il a été décidé de donner une approbation technique pour chaque unité de transformation, conformément aux cahiers des charges, la continuation de la recherche scientifique et l'élaboration d'un programme de diversification de la production.
- En vue de porter les exportations des conserves de tomate de 18 millions de dinars à 50 millions de dinars en 2011, la nouvelle stratégie préconise la promotion de l'investissement dans le domaine de la production en aseptique du triple concentré de tomate.
- Les semi-conserves seront aussi de la partie, avec une promotion de la qualité et des exportations, à travers notamment la soumission des unités de transformation à des cahiers des charges, la création d'un label pour «l'Harissa» et la promotion de l'investissement.
- Pour ce qui est du lait et ses dérivés, la stratégie élaborée recommande pour l'essentiel l'augmentation des volumes transformés et la promotion de la qualité, l'utilisation des primes octroyées aux centrales laitières pour les inciter à participer activement à la concrétisation de la politique de la promotion de la qualité du lait et l'adoption du principe de la libre exportation et de la libéralisation des prix de vente sur le marché local dans les années qui suivent. La mise en place d'une norme qualité spécifique au lait et ses dérivés conforme aux standards internationaux figure également parmi les dispositions de la nouvelle stratégie.

Concernant les mesures verticales qui concernent l'ensemble des 7 produits, on retiendra la mise à niveau du maillon de collecte conformément aux exigences des cahiers des charges spécifiques, l'élaboration et la diffusion des contrats de production types et l'organisation du transport et de l'approvisionnement des unités de transformation des produits agricoles.

En matière de décisions prises en faveur de la promotion du partenariat, du développement technologique et du réseautage, une société privée a été créée pour l'aménagement et le développement du pôle de développement de Bizerte qui a été opérationnel en 2008. Par ailleurs, il a été décidé de mettre en réseau 100 entreprises actives actuellement avec un ensemble de laboratoires et d'établissement de formation nationaux et étrangers.

Pour promouvoir les exportations du secteur et faire face aux pénuries de production en cas de changement climatique, une nouvelle mesure a été prise et qui concerne l'autorisation des industriels à recourir à l'importation dans le cadre de l'admission temporaire afin de promouvoir et satisfaire les demandes à l'exportation, et ce, chaque fois que la production nationale régresse.

II. CARACTERISTIQUES GLOBALES DU SECTEUR

II.1. ENTREPRISES DU SECTEUR, EMPLOIS ET PARTENARIAT

Les entreprises du secteur Agroalimentaire sont constituées, en grande majorité, de petites et moyennes entreprises. Elles sont réparties sur tout le territoire national et se caractérisent par une certaine concentration au niveau du littoral pour des raisons de proximité des grands centres de consommation.

Les capacités installées sont globalement en rapport avec les volumes de la production agricole et la demande des produits alimentaires transformés de première et seconde transformation. Toutefois, on enregistre des surcapacités dans certaines filières, comme les céréales et dérivés, le lait et dérivés et les boissons. Le taux d'utilisation des capacités varie pour certaines branches en fonction de la fluctuation de la production agricole d'une année à l'autre (en raison des conditions climatiques). 1 063 entreprises industrielles employant 10 personnes et plus évoluent dans le secteur. 201 d'entre elles sont orientées totalement vers l'exportation.

Le tableau suivant résume la répartition du nombre d'entreprises :

**TAB./2 REPARTITION DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES PAR ACTIVITES
(SITUATION AU 30/09/2013)**

Activité	Entreprises T.E.	Entreprises A.T.E.	Total
Industrie des huiles et corps gras	23	278	301
Industrie des céréales et dérivés	11	225	236
Industrie des fruits et légumes	27	47	74
Industrie du lait et dérivés	-	38	38
Industrie du sucre et dérivés	4	27	31
Industrie des boissons	4	57	61
Entreposage frigorifique	84	106	190
Industrie du poisson	38	42	80
Industrie des viandes	-	28	28
Autres industries alimentaires	23	62	85

Source : API

NB.: Une même entreprise pouvant avoir plusieurs activités à la fois

Les entreprises, dont l'effectif est supérieur ou égal à 10, emploient 72 241 personnes (dont 17 195 pour les entreprises totalement exportatrices et 55 046 pour les entreprises ATE). Elles représentent ainsi 14 % de l'ensemble des emplois du secteur des industries manufacturières.

Le tableau suivant présente la répartition des emplois des entreprises agroalimentaires selon le régime pour les unités employant 10 personnes et plus:

TAB./3 REPARTITION DE L'EMPLOI PAR ACTIVITES (SITUATION AU 30/09/2013)

Activités	Entreprises T.E.	Entreprises A.T.E.	Total
Industrie des huiles et corps gras	1041	6987	8028
Industrie des céréales et dérivés	466	13765	14231
Industrie des fruits et légumes	2671	5451	8122
Industrie du lait et dérivés	-	6176	6176
Industrie du sucre et dérivés	154	3180	3334
Industrie des boissons	426	9009	9435
Entreposage frigorifique	10470	4045	14515
Industrie du poisson	1973	3132	5105
Industrie des viandes	-	2079	2079
Autres industries alimentaires	2171	6520	8691

Source : API

Le secteur compte 115 entreprises réalisées en partenariat (participation étrangère au capital). Les principales marques étrangères présentes en Tunisie sont : Coca-Cola, Danone, Candia, Yoplait, Mamie-Nova, Nestlé, Président, Heinz, Orangina, Nabisco, Alsa, Knorr, Maïzena, Reynolds, Chambourcy, Emmi, etc...



Le tableau suivant présente la répartition par nationalités des projets réalisés en partenariat:

TAB/4 RÉPARTITION DES PROJETS RÉALISÉS EN PARTENARIAT PAR ACTIVITÉS ET PAR NATIONALITÉS (SITUATION AU 30/09/2013)

Activités	France	Italie	Suisse	Grande-Bretagne	Autres	Total
Industrie des huiles et corps gras	1	3	-		7	11
Industrie des fruits et légumes	5	2	-	-	2	9
Entreposage frigorifique	2	-	1	-	3	6
Industrie du poisson	1	11	-	-	3	15
Industrie des céréales et dérivés	4	2	-	1	5	12
Industrie des boissons	6	2	1	1	8	18
Industrie du lait et dérivés	5	1	1	1	5	13
Industrie du sucre et dérivés	-	-	-	-	3	3
Industrie des viandes	3	1	-	1	5	10
Autres industries alimentaires	11	4	3	2	8	28

Source : API

NB : une même entreprise pouvant avoir plusieurs activités à la fois

II.2. PRODUCTION ET VALEUR AJOUTEE

La valeur de la production de ce secteur, à prix courant, est passée de 8 444 MTND en 2008 à 10 668 MTND en 2012, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 6%.

De même, la valeur ajoutée (prix du marché) du secteur qui était de 1 615 MTND en 2008 est passée à 2 164 MTND en 2012, soit un TCAM de 8%.

L'évolution de la valeur de la production et de la valeur ajoutée du secteur Agroalimentaire au cours des années 2008-2012 se présente comme suit :

TAB./5 EVOLUTION DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE (2008-2012)

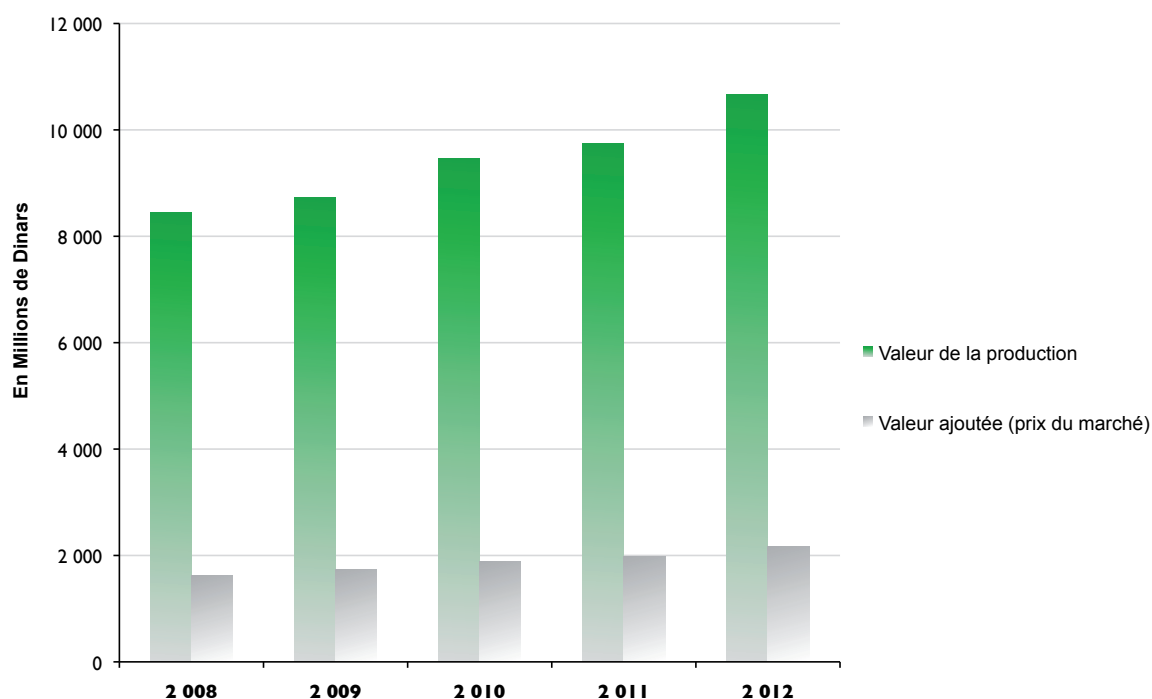
Unité : MTN D (prix courant)

Années	2 008	2 009	2010	2011	2012
Valeur de la production	8 444	8 724	9 471	9 784	10 668
Valeur ajoutée (prix du marché)	1 615	1 879	1 980	2 164	2 170
Taux de la valeur ajoutée	19,1%	19,9%	19,8%	20,2%	20,3%

Source : MEF-SEDCl



**FIG./I EVOLUTION DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR AJOUTEE
DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE (2008-2012)**



Les résultats observés au niveau du secteur, caractérisés par des variations annuelles, trouvent leur origine dans les fluctuations de la production agricole tributaire des conditions climatiques.

En effet, les productions enregistrées dans la branche huile d'olive ont régressé de 210.000 tonnes pour l'année 2008 à 207.000 tonnes pour l'année 2012. Pour les vins et les produits vinicoles, la production a régressé de 300.000 hl en 2008 à 273.000 hl pour l'année 2012.

Le tableau suivant résume l'évolution de la production des principaux produits agroalimentaires durant la période 2008-2012.

**TAB./6 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS
ALIMENTAIRES (2008-2012)**

Produits alimentaires	2008	2009	2010	2011	2012
Lait de boisson (millions de litres)	421	400	456	447	465
Farine et semoule (1.000 tonnes)	1534	1481	1489	1539	1585
Pâtes alimentaires et couscous (1.000 T)	290	295	304	315	321
Huile d'olive (1.000 tonnes)	210	175	170	146	207
Huile végétale (1.000 tonnes)	540	560	575	584	580
Concentré de tomate (1.000 tonnes)	138	118	140	140	134
Sucre en poudre (1.000 tonnes)	143	100	103	129	129
Vins et produits vinicoles (1.000 hl)	300	300	255	262	273
Eaux minérales (millions de bouteilles)	609	670	737	755	785
Aliments de bétail (1.000 tonnes)	1590	1600	1750	1765	1780
Boissons gazeuses (1.000 hl)	4292	4400	4488	4540	4722

Source : MEF-SEDCI

II.3. INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés au cours des années 2008-2012 dans le secteur Agroalimentaire ont totalisé 1 632 MTND.

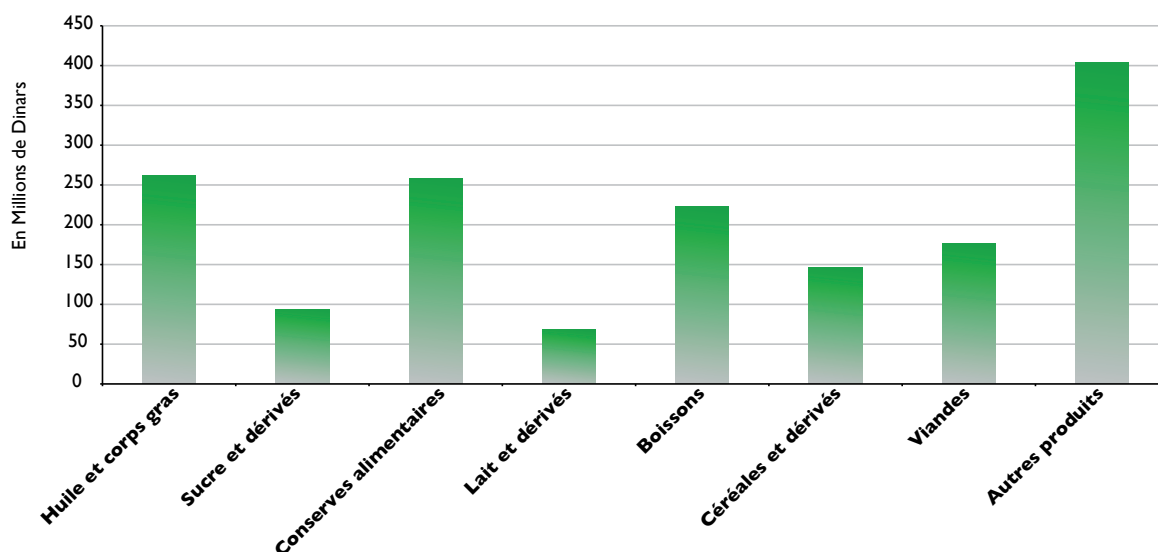
TAB./7 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (2008-2012)

Unité : MTND

Produits alimentaires	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Huile et corps gras	51	48	50	50	63	262
Sucre et dérivés	17	16	19	20	22	94
Conserves alimentaires	40	46	51	54	67	258
Lait et dérivés	9	9	11	13	26	68
Boissons	68	37	41	40	37	223
Céréales et dérivés	25	24	30	33	34	146
Viandes	20	40	35	40	42	177
Autres produits	50	80	80	100	94	404
Total	280	300	317	350	385	1632

Source : MEF-SEDCI

FIG./2 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS CUMULES REALISES
DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE (2008 -2012)



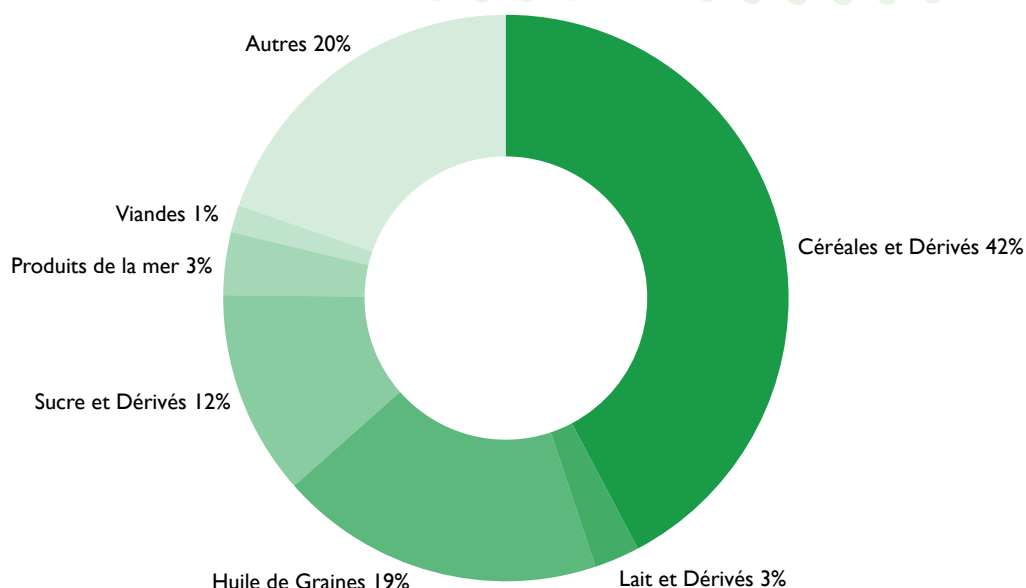
L'analyse du tableau n°7 montre que la moyenne des investissements réalisés durant la période 2008-2012 est de 327 MTND par an. Ces investissements ont concerné, d'une part, les activités classiques, telles que les boulangeries, les huileries, les entrepôts frigorifiques, les unités d'aliments composés pour bétail et l'augmentation des capacités, du lait et dérivés, de la transformation de la tomate, de la production des boissons gazeuses, des eaux minérales, de la production de conserves de poissons et, d'autre part, les nouvelles créations : eau minérale, conditionnement de l'huile d'olive, jus de fruits, conserves, plats cuisinés, charcuterie, fromagerie, biscuiterie, etc.

II.4. ECHANGES COMMERCIAUX

II.4.1. IMPORTATIONS

Les importations du secteur agroalimentaire totalisent 3 156 millions de dinars en 2012 contre 2 601 millions de dinars en 2008. Les huiles de graines, le sucre et dérivés et les dérivés de céréales représentent en moyenne 73% des importations du pays en 2012

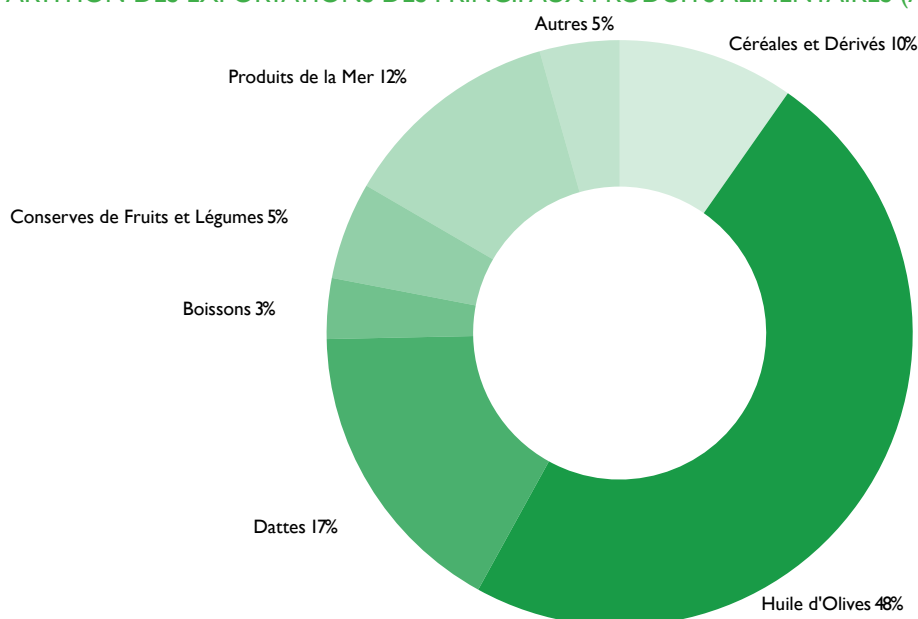
FIG./3 REPARTITION DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES (ANNEE 2012)



II.4.2. EXPORTATIONS

Les exportations du secteur sont passées de 1 850 millions de dinars en 2008 à 2 065 millions de dinars en 2012. La branche huile d'olive en constitue 48%, les produits de la mer 12% et les dattes 17%, et ce, pour l'année 2012.

FIG./4 REPARTITION DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES (ANNEE 2012)



II.4.3. TAUX DE COUVERTURE

En 2012, le taux de couverture a atteint 65 % contre respectivement 71 et 102% pour les années 2008 et 2009.

Le tableau suivant résume l'évolution des échanges commerciaux et du taux de couverture durant les années 2008-2012 :

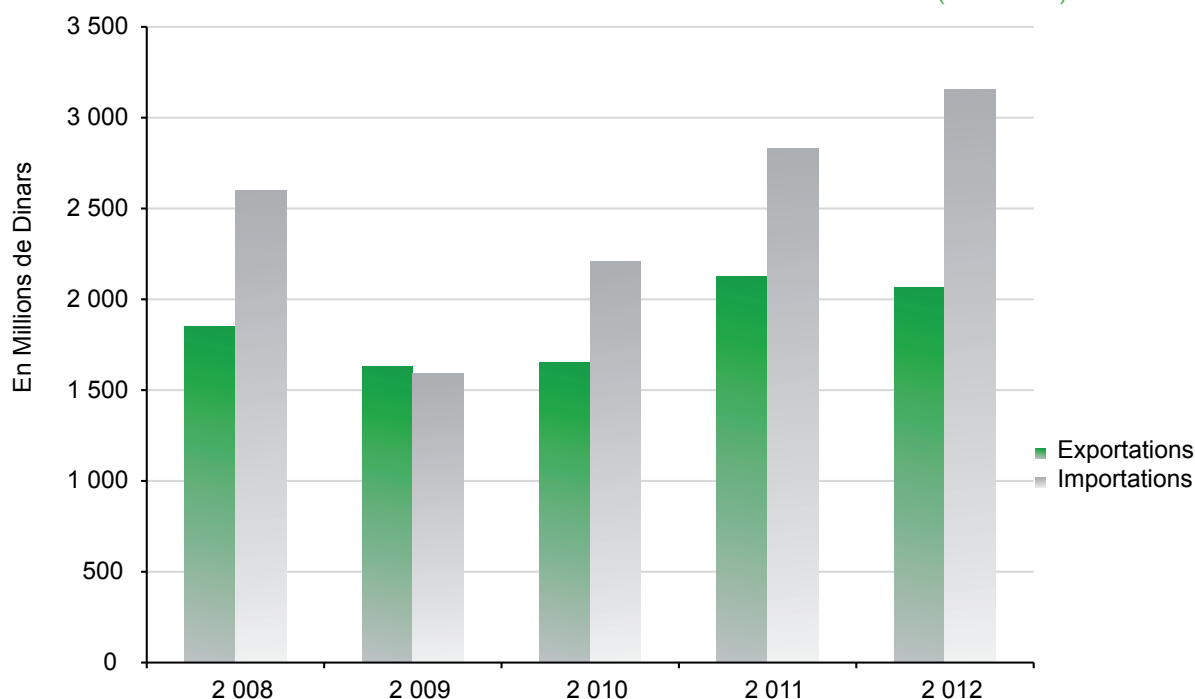
TAB./8 EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE(2008-2012)

Unité : MTND

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Exportations	1 850	1 631	1 651	2 126	2 065
Importations	2 601	1 593	2 209	2 828	3 156
Taux de couverture (%)	71	102	75	75	65

Source : INS⁽¹⁾

FIG./5 EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE ALIMENTAIRE (2008-2012)



II.5. MISE À NIVEAU

Dans le cadre du programme de mise à niveau des entreprises industrielles, on a assisté depuis le lancement du programme et jusqu'à fin mai 2013, à l'approbation par le COPIL de 506 unités agroalimentaires parmi les 615 qui ont adhéré au programme. Les investissements correspondants ont été de l'ordre de 1 380 millions de dinars, dont 130 millions comme investissements immatériels. Il est à noter que le total des entreprises du secteur des industries manufacturières approuvé par le COPIL, pour la même période, a été de 4 366 unités, nécessitant une enveloppe d'investissements de l'ordre de 7 335 MTND. Le secteur des IAA a ainsi contribué à près de 19% du total des investissements approuvés par le COPIL dans les industries manufacturières.

Le tableau suivant présente l'évolution des approbations des dossiers de mise à niveau réalisées dans le secteur des Industries Agroalimentaires:

TAB/9 EVOLUTION DES APPROBATIONS DES DOSSIERS DE MISE A NIVEAU REALISEES DANS LE SECTEUR DES IAA (2003-MAI 2013)

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre de dossiers	56	32	16	24	16	17	23	46	44	28	20
Investissements en MTND	80	41	23	39	43	60	151	112	172	67	52

Source : Bureau de Mise à Niveau

II.6. NORMALISATION-CERTIFICATION

Développé en 1997 par une vingtaine de sociétés européennes opérant dans la grande distribution, le référentiel EurepGap (Euro Retail Produce) est devenu aujourd'hui une condition incontournable pour exporter des produits alimentaires sur le marché européen, l'objectif étant de protéger la santé du consommateur et sauvegarder l'environnement.

L'adoption de ce référentiel au niveau de la production tunisienne se présente comme une obligation sans alternative pour continuer d'exporter sur le marché européen, qui est la principale cible des exportateurs tunisiens.

Les entreprises, opérant dans le secteur des industries agroalimentaires non certifiées et ne répondant pas aux standards internationaux de qualité, courraient des risques réels.

Les exigences des consommateurs pour une alimentation saine ont amené à développer les systèmes de management de la qualité et de la sécurité alimentaire, connus sous le nom, systèmes HACCP.

En 2001, l'organisme ISO a développé un nouveau standard international au niveau des systèmes de management de la sécurité alimentaire. Il s'agit du système référentiel international de certification ISO 22000. Ce standard vise à définir les exigences de management de la sécurité alimentaire dans le monde entier et qui couvre tous les besoins du consommateur et du marché. Il constitue un atout de taille pour les exportateurs tunisiens.

Egalement, le système de la traçabilité est une nécessité qui s'impose aujourd'hui. La directive européenne 178/2002 relative à la traçabilité des produits définit cette notion comme étant « la capacité de retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement d'une denrée alimentaire, d'un aliment pour animaux, d'un animal producteur de denrées alimentaires ou d'une substance destinée à être incorporée ou susceptible d'être incorporée dans une denrée alimentaire ou un aliment pour animaux.

En interdisant l'accès aux marchés européens de tous les produits non conformes aux règles de la traçabilité, la directive européenne protège à la fois le marché et le consommateur. Un système qui, pour certains, est une chance, alors que pour d'autres, il serait un grand handicap.

Pour l'entreprise tunisienne, il s'agit donc d'une nouvelle exigence aux côtés de la qualité, des prix compétitifs et de la maîtrise des circuits de distribution, et cela se traduit bien entendu, par un investissement supplémentaire qui se répercute sur le prix final.

La certification des entreprises du secteur agroalimentaire est répartie comme suit :

ISO 9001	98
ISO 9002	12
ISO 14001	14
ISO 22000	68
HACCP	62
OHSAS	6

Il est à noter qu'une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs certificats

III. CARACTERISTIQUES PAR BRANCHES

III.1. HUILE ET CORPS GRAS

III.1.1. PRESENTATION DE LA BRANCHE HUILE D'OLIVE

La trituration des olives est assurée, aujourd'hui, par 1 660 huileries. Le parc de trituration a ainsi enregistré une nette croissance en passant de 1 180 unités en 1991 et 1 441 unités en 1998.

Il est à noter, également, qu'environ la moitié des huileries sont, aujourd'hui, équipées d'un système continu, ce qui constitue une véritable rénovation du parc qui n'en comptait pas plus de 15% en 1998.

Par ailleurs, la capacité théorique de trituration (tous systèmes confondus) a connu, également, une évolution remarquable, en passant de 19 250 T/24h en 1993, à 22 620 T/24h en 1998, pour atteindre, aujourd'hui, 31 745 T/24h.

L'augmentation de la capacité, qui a engendré une réduction de la durée d'attente des olives, ainsi que la modernisation des équipements, ont permis une amélioration sensible de la qualité moyenne des huiles d'olive, atout essentiel pour l'exportation.

III.1.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'HUILE D'OLIVE

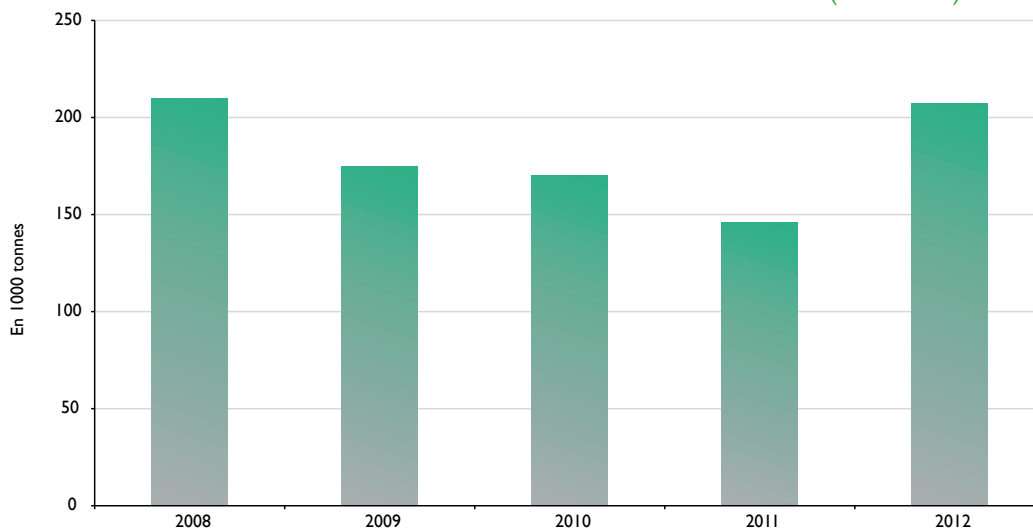
L'évolution de la production de l'huile d'olive durant les cinq dernières années se présente comme suit :

TAB./10 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'HUILE D'OLIVE (2008-2012)

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production (1000 tonnes)	210	175	170	146	207
Valeur (MTND)	1 036	713	752	675	831

Source : MEF-SEDCI

FIG./6 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'HUILE D'OLIVE (2008-2012)



On peut distinguer deux phases différentes concernant la collecte de l'huile d'olive :

1. une première phase allant de la campagne 85/86 à celle de 93/94. Au cours de cette période, les quantités d'huile collectées par l'ONH ont représenté une moyenne de plus de 65% de l'ensemble de la production nationale. Le reste était écoulé sur le marché local.
2. une deuxième phase à partir de la campagne 94/95, au cours de laquelle la part des quantités d'huile collectées par l'ONH n'a pas dépassé une moyenne de 23% de l'ensemble de la production. Au cours de cette même période, les quantités collectées par l'office ont atteint, pendant trois campagnes successives (de 2000 à 2003), des niveaux très faibles (moins de 300 tonnes au cours de 2001/2002 et 2002/2003).

Cette chute observée au niveau de la part des quantités collectées par l'ONH pourrait s'expliquer principalement par :

- l'ouverture du secteur à la concurrence, et ce, suite à la promulgation du décret du 23 mai 1994 définissant notamment les conditions de commercialisation de l'huile d'olive tunisienne par des personnes physiques et morales. Cette décision a mis fin à la situation de monopole

qu'occupait l'ONH jusqu'à la date sus mentionnée.

- La politique de prix pratiquée par l'ONH après la libéralisation du secteur qui s'est caractérisée par un manque de flexibilité pour pouvoir concurrencer les opérateurs privés.

Actuellement, plus de 120 opérateurs privés ont été agréés pour l'exercice de la fonction d'exportateur d'huile d'olive.

Pour le marché de l'huile d'olive tunisien, nous pouvons distinguer trois niveaux de prix :

- un prix à la production : il s'agit d'un prix minimum que garantit l'Office National de l'Huile aux producteurs qui, pour une raison ou une autre, n'ont pu avoir une meilleure offre que celle de ce minimum garanti pour écouler leur production. Deux prix sont alors annoncés, dont un qui concerne la qualité extra, et l'autre pour la lampante.
- un prix commercial ou de marché: il s'agit du prix réel pratiqué par l'ONH pour acheter l'huile d'olive auprès des producteurs. Jusqu'à la campagne 2000-2001, l'ONH pratiquait un prix fixe durant toute la campagne. Durant la période 2001-2003, l'ONH a introduit plus de souplesse dans sa politique d'achat, en adoptant des prix mensuels variables selon les cours du marché international. A partir de la campagne 2003-2004, l'Office a adopté une nouvelle politique de prix assimilable à celle des opérateurs privés afin de remédier aux problèmes de collecte qu'il a dû rencontrer dans les campagnes précédentes.
- Observatoire national des prix à l'export : son rôle consiste à contrôler les prix pratiqués à l'export et à éviter que certains opérateurs appliquent, pour des raisons diverses, des prix « bradés » qui risquent d'avoir une incidence négative sur la valorisation des exportations tunisiennes de manière générale. Il est à noter que les interventions de l'observatoire sont de moins en moins fréquentes avec l'évolution de la maturité du secteur privé d'exportation de l'huile d'olive.

95% de nos exportations en huile d'olive sont concentrés sur l'Italie et l'Espagne. Le reste, (5%), est réparti sur les USA, la France, la Belgique, la Suisse.

90% de nos exportations se font en vrac, et 10% en conditionné.

L'Union Européenne accorde à la Tunisie un quota d'exportation de 56 000 tonnes.

L'évolution des exportations tunisiennes en matière d'huile d'olive sur la période 2008-2012 se présente comme suit :

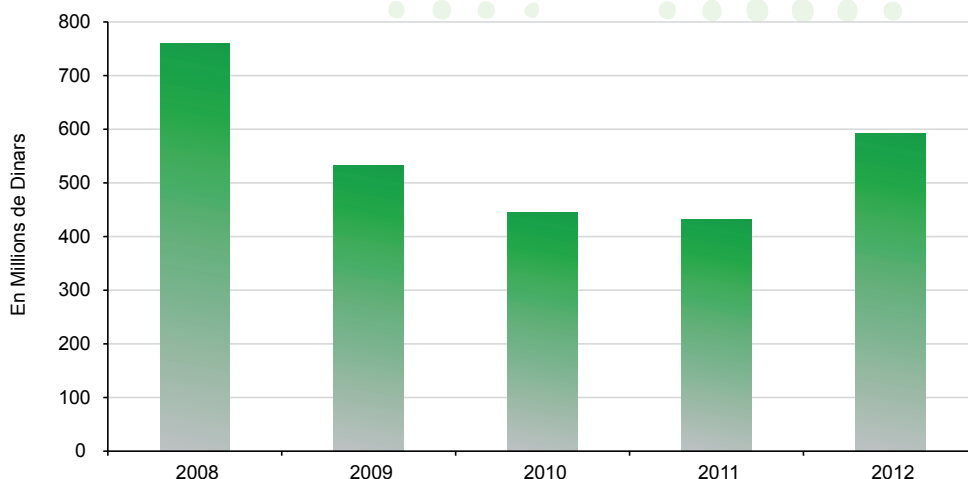
TAB./11 EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE L'HUILE D'OLIVE (2008-2012)

Années	759	759	759	759	759
Quantité (1000 tonnes)	169	142	110	101	160
Valeur (MTND)	759	533	444	431	593

Source : INS

FIG.7 EVOLUTION DES EXPORTATIONS D'HUILE D'OLIVE (2008-2012)





En 2012, ces exportations ont atteint un volume de 160 000 tonnes pour une valeur de 593MTND enregistrant, ainsi, une croissance de plus de 40% en termes de quantités et 30% en termes de valeurs, par rapport à 2011.

Nous constatons, à l'examen du tableau précédent, qu'il existe une fluctuation au niveau du volume des exportations (respectivement de la valeur des exportations) d'une année à l'autre. Cette fluctuation est principalement générée par les aléas de la production agricole.

Plus de 80% des exportations sont réalisés par l'huile vierge extra et l'huile lampante.

La part de chaque catégorie dépend de la qualité des huiles collectées dans chaque campagne. Cette dernière est assujettie à plusieurs facteurs climatiques et techniques, allant de la phase de cueillette jusqu'au stockage des huiles.

Néanmoins, au cours des deux dernières campagnes, nous avons assisté à une amélioration et une stabilisation de la part de l'extra, ce qui pourrait refléter une meilleure maîtrise des aspects techniques influant sur la qualité de l'huile.

III.1.3. EXTRACTION DE L'HUILE DE GRIGNONS

Implantation des unités

Au cours des années 70, il y avait 22 unités d'extraction de l'huile de grignons d'olive. Il n'en subsiste qu'une dizaine d'unités fonctionnelles implantées pour la plupart au Sahel (Sousse, Monastir et Mahdia) et à Sfax, avec une capacité installée de l'ordre de 2.000 tonnes/jour.

Production de l'huile de grignons

Les unités d'extraction acquièrent de préférence les grignons des huileries traditionnelles, étant moins épuisés, et qui peuvent donner jusqu'à 2% d'huile de grignons.

Les produits issus de l'extraction sont les grignons épuisés et l'huile de grignons, destinés, soit à d'autres industries (savonnerie par exemple), soit, après raffinage, au mélange à l'huile d'olive vierge ou à l'huile de graines.

Au cours des 5 dernières années, la production d'huile de grignons d'olive a évolué comme suit:

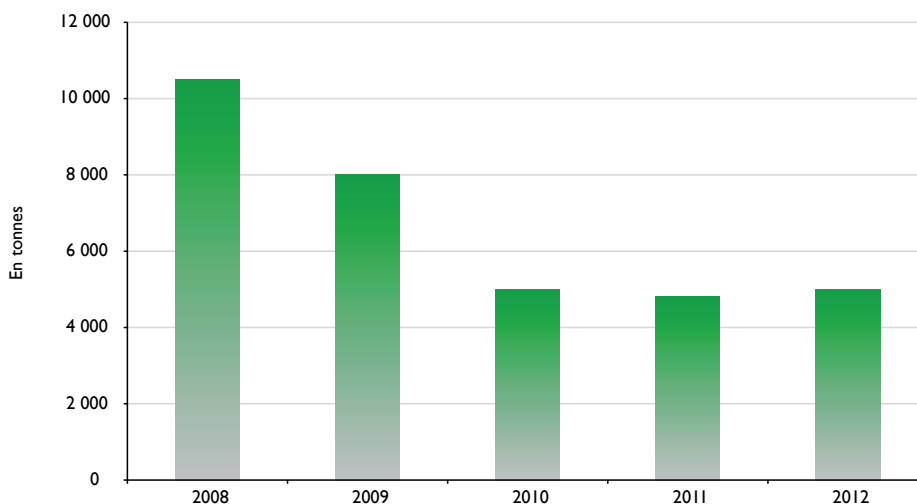
TAB./12 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'HUILE DE GRIGNONS D'OLIVE (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité d'huile de grignons	10 500	8 000	5 000	4 800	5 000

Source : MEF-SEDCI

FIG./8 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'HUILE DE GRIGNONS D'OLIVE (2008-2012)



III.1.4. RAFFINAGE DES HUILES

Le pays dispose actuellement de 13 unités de raffinage d'huile, ayant une capacité globale de 900 tonnes/jour, soit 270.000 tonnes par an. Le taux moyen d'utilisation de cette capacité est de 60% environ.

Les huiles soumises au raffinage peuvent être des huiles d'olive vierges (de qualité lampante), des huiles de grignons d'olive et des huiles de graines locales (huile de colza) ou des huiles de graines importées à l'état brut.

Les produits obtenus sont les huiles raffinées correspondantes : les huiles d'olive raffinées, les huiles de grignons raffinées et les huiles de graines raffinées.

Les huiles raffinées sont conditionnées, soit en bouteilles en verre ou en plastique, soit en bidons métalliques. Les huiles raffinées, destinées au mélange, sont logées en fûts métalliques.

III.1.5. LE CONDITIONNEMENT DES HUILES

Implantation des unités

Le conditionnement de l'huile d'olive pour la consommation locale et l'exportation, et de l'huile de graines pour la consommation locale est réalisé dans environ 35 unités, d'une capacité globale de 115.000 tonnes/an environ. Les unités spécialisées dans le conditionnement d'huile d'olive sont au nombre de 24, représentant une capacité installée de l'ordre de 15.000 tonnes/an faiblement exploitée.

Capacité de transformation

Pour l'ensemble des huiles alimentaires (huile de graines et huile d'olive), les quantités conditionnées sont passées de 280.000 tonnes en 2 008 à 317.000 tonnes en 2 012, soit une croissance de 12%. Le conditionnement de l'huile d'olive a concerné des quantités passant de 10.000 à 27.000 tonnes pour la même période. Pour l'ensemble des huiles alimentaires, l'utilisation moyenne de la capacité installée est de l'ordre de 50%.

Cependant, il est à prévoir le développement de cette branche d'activité avec l'amélioration du niveau de vie, sachant que les huiles conditionnées pour le marché intérieur représentent actuellement près de 50% des huiles consommées. Par ailleurs, un effort important est entrepris en vue d'augmenter la part, dans les exportations, de l'huile d'olive conditionnée sous label tunisien.

Emballage

Les emballages utilisés sont la bouteille en verre et le bidon métallique. La contenance de la bouteille est généralement d'un litre et les bidons de 1 à 5 litres d'huile, ou en poids sensiblement équivalents libellés en kg ou en mesure anglo-saxonne.

III.1.6. LA MARGARINE ET LA GRAISSE VÉGÉTALE

Il existe en Tunisie 4 unités qui produisent des graisses végétales et des margarines (à tartiner ou pâtisseries).

La production de margarines et graisses végétales a atteint 77.300 tonnes en 2012, contre 71.300 tonnes en 2008, soit une augmentation de 9%, due au lancement de nouveaux produits qui ont remplacé, en partie, le beurre dans la consommation des ménages.

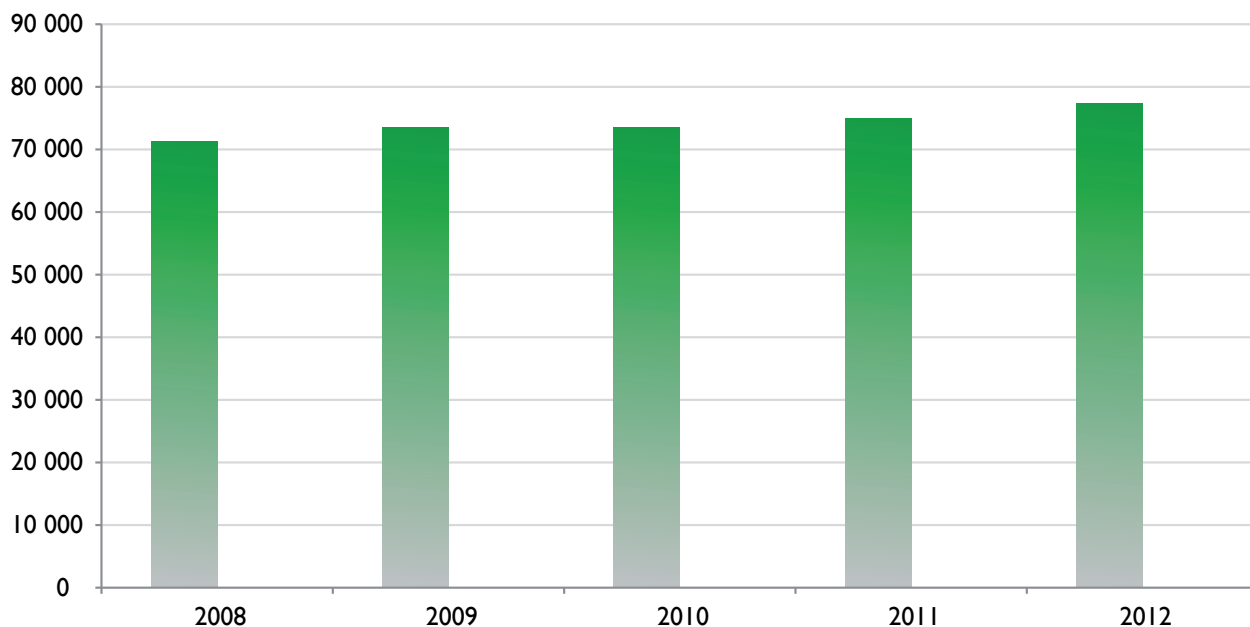
Le tableau suivant résume l'évolution de la production de margarine et graisse végétale au cours de la période 2008-2012 :

TAB./13 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MARGARINE ET GRAISSE VÉGÉTALE (2008-2012)

Unité : tonne					
Années	2008	2009	2010	2011	2012
Margarine et graisse végétale	71 300	73 500	73 500	75 000	77 300

Source : MEF-SEDCI

FIG./9 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MARGARINE ET GRAISSE VÉGÉTALE (2008-2012)



III.1.7. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Il existe d'importantes potentialités de valorisation de l'huile d'olive tunisienne. Plusieurs initiatives ont été prises pour favoriser l'essor du secteur. En effet, une stratégie de développement de la branche a été adoptée et a permis de réaliser rapidement un certain nombre d'objectifs, tels que :

- l'augmentation du quota d'exportation vers l'UE de 46 000 à 56 000 tonnes en 2005 ;
- des possibilités au secteur privé de commercialiser sur le marché de l'UE, 4 000 tonnes d'huile d'olive conditionnée « biologique » et comportant l'origine tunisienne ;
- la suppression des taxes à l'exportation sur l'huile d'olive qui était supportée par les opérateurs privés.

Un fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée a été mis en place. Ce fonds, alimenté d'ores et déjà par un pourcentage de 0,5% de la valeur des quantités exportées en vrac, commence à prendre forme et à arrêter ses programmes d'action.

La mission de ce fonds est claire : résoudre définitivement le problème du vrac en créant un label pour l'huile d'olive tunisienne conditionnée, en explorant de nouveaux marchés : Chine, Inde, Russie, et en défendant une grande qualité.

Lors de la nouvelle stratégie du secteur agroalimentaire, il a été principalement décidé la création d'un prix national pour la meilleure huile d'olive conditionnée, la création d'un consortium d'exportation d'huile d'olive conditionnée et d'un label qualité et la mise en œuvre en collaboration avec l'Agence de Promotion des Investissements Extérieurs d'un programme de démarchage des principales sociétés multinationales en vue de les inciter à investir en Tunisie.

III.2. CEREALES ET DERIVES

III.2.1. PRESENTATION DE LA BRANCHE

La transformation des céréales et dérivés est une activité importante du secteur agroalimentaire, dans la mesure où elle traite un produit de première nécessité et procure de nombreux emplois.

Il est à remarquer que l'activité de cette branche est en évolution constante quelles que soient les performances de l'agriculture, puisque le déficit céréalier éventuel causé par les années de sécheresse est, de toute façon, comblé par l'importation.

• Unités de première transformation : minoterie-semoulerie

Il existe actuellement 28 moulins (contre 21 en 1994) d'une capacité de transformation de 110.000 quintaux/jour, soit près de 33 millions de quintaux par an, sur la base de 300 jours de travail contre 18 millions de quintaux au début des années 90, soit un quasi doublement des capacités en 10 ans. Ces unités approvisionnent un marché local dont le niveau de consommation tend à plafonner au niveau de 20 millions de quintaux. Cela se traduit par des taux d'exploitation moyens inférieurs à 60% de la capacité actuelle de production. Les minoteries emploient environ 2.500 personnes, avec un taux d'encadrement de 6%.

• Unités de deuxième transformation

- Boulangeries :

La branche des boulangeries occupe la première position en matière de nombre d'unités dans l'ensemble des industries agroalimentaires, puisqu'elle compte plus de 2.400 boulangeries.

Les unités sont implantées partout dans le pays et continuent à voir leur nombre augmenter, sachant le développement de l'urbanisme et la création de nouvelles cités dans les grandes villes, et ce, malgré un certain tassement au niveau de la consommation de pain par tête d'habitant.

La capacité de production du pain est de l'ordre de 1,5 million de tonnes/an, ce qui correspond au double de la consommation nationale de ce produit. En 2012, la production du pain a atteint 847.000 tonnes contre 817.000 tonnes en 2008, soit une croissance de 4%.

- Pâtes alimentaires et couscous :

L'activité pâtes alimentaires et couscous compte une vingtaine d'unités dont 16 seulement sont en état de production (9 fabriquent des pâtes, 3 fabriquent le couscous et 4 unités mixtes).

Ces unités procurent environ 1.000 emplois permanents (700 pour la production de pâtes alimentaires et 300 pour la fabrication de couscous). En 2012, la production de pâtes alimentaires et de couscous a atteint 321.000 tonnes.

Cinq unités, intégrées à des semouleries, fournissent 80% de la production de pâtes et 50% de celle du couscous.

La fabrication de pâtes fraîches, dans certains établissements artisanaux, du type traiteur et pizzeria, est en développement.

-Aliments concentrés

La branche des aliments concentrés a connu, au cours des dernières années, un développement important. Elle compte actuellement environ 200 unités de production, dont 53 appartiennent à l'Etat, le reste relevant du secteur privé. La capacité de production est estimée à environ 2,6 millions de tonnes par an répartie à raison de 49% au Nord, 40% au Centre et 11 % au Sud. Le taux d'utilisation de la capacité est de 35% seulement.

III.2.2. PRODUCTION DE LA BRANCHE

a) Minoteries et semouleries

Le tableau suivant résume l'évolution de la production des différents produits de la filière trituration des blés durant les années 2008-2012.

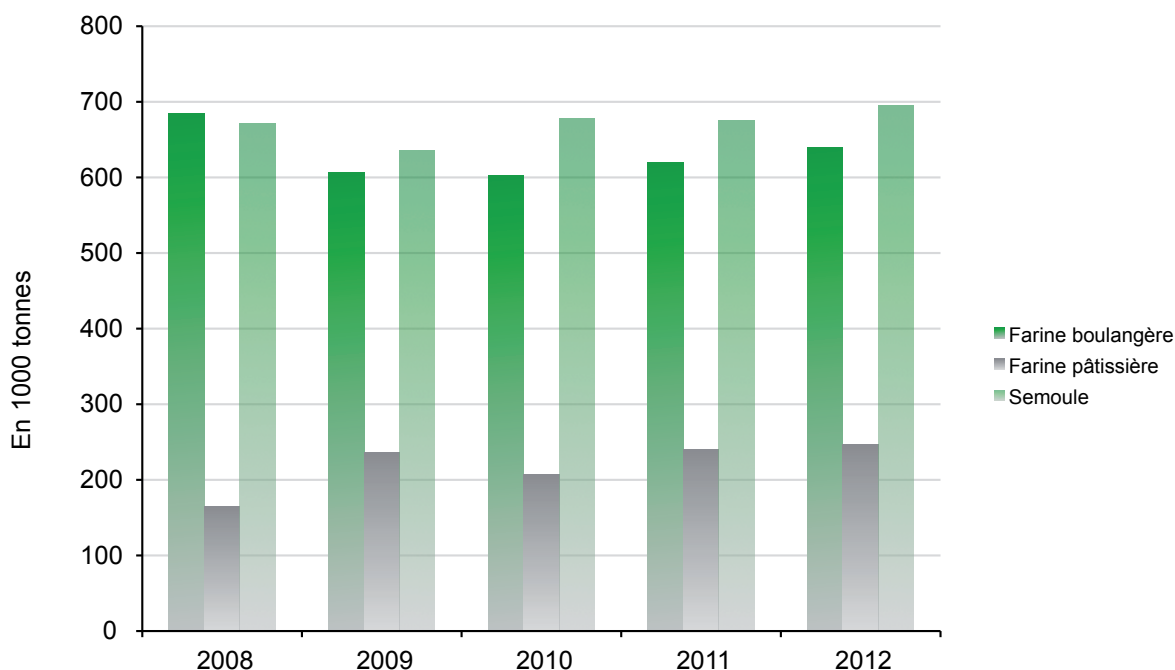
TAB./14 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DIFFERENTES INDUSTRIES CEREALIERES (2008-2012)

Unité : 1000 tonnes

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Farine boulangère	684	606	602	620	639
Farine pâtissière	165	236	207	240	247
Semoule	672	636	678	675	695
Total	1 521	1 478	1 487	1 535	1 541

Source : MEF-SEDCI

FIG./10 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DIFFERENTES INDUSTRIES CEREALIERES (2008-2012)



b) Pâtes alimentaires et couscous

Les productions des pâtes alimentaires et de couscous ont évolué durant les cinq dernières années, passant respectivement de 223.400 et 67.000 tonnes en 2008 à 255.000 et 66.000 tonnes en 2012.

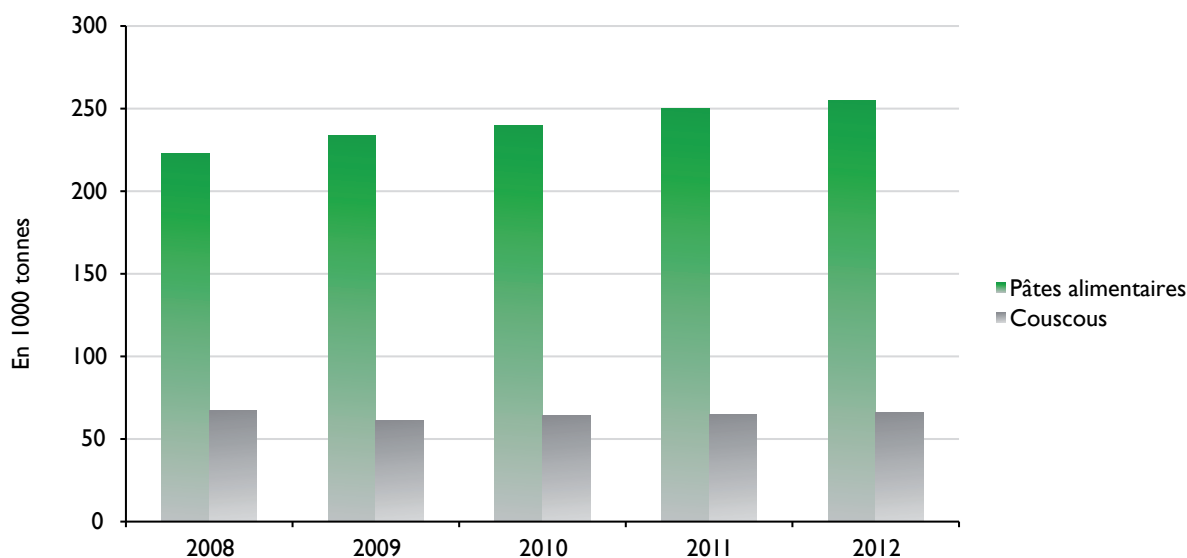
TAB./15 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PATES ALIMENTAIRES ET DU COUSCOUS
(2008-2012)

Unité : 1000 tonnes

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Pâtes alimentaires	223	234	240	250	255
Couscous	67	61	64	65	66
Total	290	295	304	315	321

Source : MEF-SEDCI

FIG./11 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PATES ALIMENTAIRES ET DU COUSCOUS
DURANT LA PERIODE 2008-2012



c) La boulangerie :

Le tableau suivant présente l'évolution de la production de pain durant les années 2 008-2 012 :

TAB./16 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE PAIN (2 008-2 012)

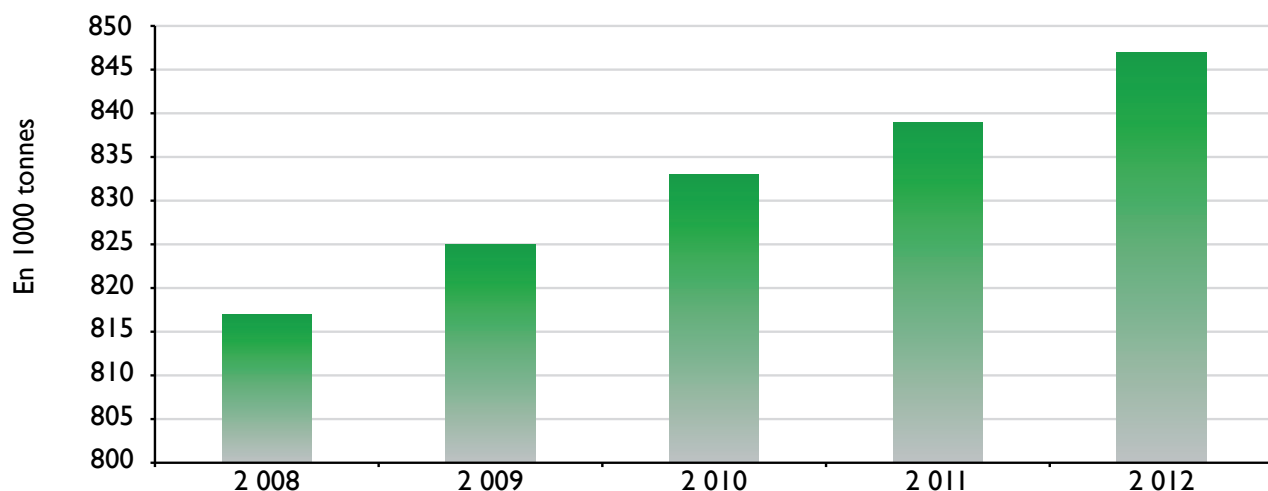
Unité : 1000 tonnes

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Production de pain	817	825	833	839	847

Source : MEF-SEDCI



FIG./12 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE PAIN (2 008-2 012)



d/ La biscuiterie :

L'industrie de la biscuiterie en Tunisie compte une douzaine d'unités qui peuvent être subdivisées en 3 catégories selon l'aspect et la composition du produit fini :

- biscuits secs à pâte sèche ou dure, fourrée et enrobée ;
- biscuits à pâte molle aux œufs ;
- biscuits à pâte liquide.

La production de biscuits au cours de la période 2 008-2 012 a évolué comme suit :

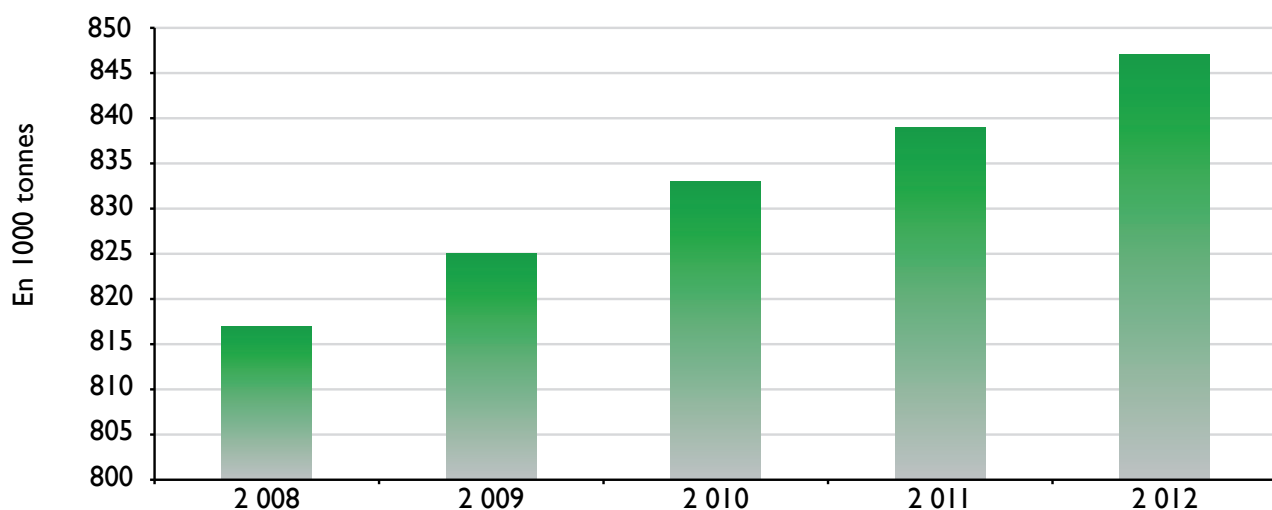
TAB./17 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BISCUITS (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
Production	71 200	73 000	74 500	75 400	76 500

Source : MEF-SEDCI

FIG./13 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BISCUITS (2 008-2 012)



e/ Aliments concentrés

Suite aux conditions climatiques défavorables, notamment dans les zones du Centre et du Sud du pays, la production des aliments concentrés a presque doublé de 1997 à 2001. Elle est passée de 886 000 tonnes en 1997 à près de 1 552 000 tonnes en 2001. A partir de 2002, la production a diminué et a atteint 1 415 000 tonnes en 2006.

Le tableau suivant présente l'évolution de la production d'aliments concentrés durant la période 2008 - 2012

TAB./18 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES ALIMENTS CONCENTRÉS (2 008-2 012)

Unité : 1 000 tonnes

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Production	1 590	1 600	1 750	1 765	1 780

Source : MEF-SEDCI

III.2.3. INVESTISSEMENTS DE LA BRANCHE

Les investissements réalisés dans la branche des céréales et dérivés au cours des années 2008-2012 figurent dans le tableau suivant :

TAB./19 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS REALISES
DANS LA BRANCHE CEREALES ET DERIVES (2 008-2012)

Unité : 1 000 TND

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
Céréales et dérivés	25 000	24 000	30 000	33 050	34 150

Source : MEF-SEDCI

III.2.4. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA BRANCHE

Au niveau du travail des céréales, il y a lieu de distinguer la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation. Les usines de 1^{ère} transformation assurent les besoins du pays en farine et semoule. Ces unités sont bien réparties sur le pays. Elles traitent les matières premières locales et importées, pour assurer l'autosuffisance.

Quant à l'industrie de 2^{ème} transformation (unités de pâtes alimentaires et de couscous, biscuiteries, biscotteries et boulangeries), elle connaît un accroissement moyen de la consommation de 3,5% pour les produits de base, tels que les pâtes alimentaires, le couscous et le pain, et de 2% pour les autres produits : biscuit, biscotte, pâtisserie. Cette évolution, presque équivalente à l'accroissement démographique, est considérée comme modérée, et elle s'explique par la saturation du marché local.

Il est attendu que la branche d'activités des pâtes alimentaires et du couscous connaisse une augmentation de la production de 5% pour les pâtes et de 3% pour le couscous, étant entendu que les entreprises sont appelées à poursuivre leurs programmes de mise à niveau et à consolider les acquis en matière d'assurance qualité et le courant d'exportation développé au cours des dernières années.

La surcapacité doit être maîtrisée en optimisant l'exploitation des capacités disponibles. Il est, en outre, prévu de :

- revoir la question de la politique des prix ;
- engager une étude sectorielle approfondie tendant à reconsidérer la gestion actuelle de la filière et à libéraliser par étapes ses différentes composantes ;
- généraliser la livraison en vrac des semoules destinées aux fabriques de pâtes et de couscous ;
- généraliser l'emballage perdu pour les autres livraisons ;

- maîtriser l'augmentation des capacités et les investissements en matière de création de nouvelles unités de production ;
- encourager les actions tendant à améliorer la qualité des produits ;
- encourager le partenariat et l'exportation

Il existe des perspectives de partenariat dans cette branche. Celui-ci concernera des produits non subventionnés, variés et à haute valeur ajoutée et pouvant être exportés (biscuiteries, pâtes spéciales, couscous prêt à l'emploi, etc.).

III.3. CONSERVES ALIMENTAIRES

III.3.1. CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES

a/ Transformation des tomates

Production

La Tunisie est parmi les 10 premiers pays transformateurs de tomates dans le monde et occupe la sixième place au niveau des pays de l'AMITOM. En termes d'utilisation du DCT, la Tunisie occupe la première place à l'échelle mondiale, avec une consommation moyenne de l'ordre de 50 kg/an/hab. La même consommation ne dépasse pas 35 kg aux USA et 24 kg en Italie.

La conserve de tomate représente environ 90% de l'activité de conserves de légumes et de fruits, avec une moyenne annuelle de transformation, de l'ordre de 600 mille tonnes de tomates fraîches.

En termes de diversification, la production reste focalisée sur un seul produit, à savoir le DCT. D'autres variétés de produits, tels que le simple concentré de tomate, le triple concentré de tomate (32/36%), les tomates pelées, et autres produits dérivés de tomates (Ketchup, coulis de tomates, tomates séchées, tomates en poudre, sauces à base de tomate...) sont fabriqués à très faibles quantités.

La transformation en 2012 a été assurée par 27 unités parmi les 30 existantes. Les quantités traitées au terme de la campagne ont atteint 804 000 tonnes de tomates fraîches, avec une production de DCT de 134 000 tonnes.

Matières premières

Le tableau suivant présente l'évolution du secteur de la tomate d'industrie durant les années 2008 à 2012 :

TAB 20 : EVOLUTION DU SECTEUR TOMATE D'INDUSTRIE EN TUNISIE (2008 – 2012)

Campagne	2008	2009	2010	2011	2012
Production tomate fraîche (T)			900 000	918 000	860 000
Rendement (T/Ha)	-	-	40	43	-
Prix de cession (millime/kg)	95	95	95	105	105
Quantité transformée (T)	828 000	708 000	840 000	865 000	804 000
Production DCT (T)	138 000	118 000	140 800	141 400	134 000
Capacité de transformation (T/J)	33 500	34 500	-	33 650	33 000

Source : GICA

Au démarrage de la campagne 2000, le stock report recensé chez les industriels a été de 7.000 tonnes et s'est élevé à 27.000 tonnes à la veille de la campagne 2001. Ce niveau de stock élevé est dû à la surproduction de tomates fraîches enregistrée en 1999 et en 2000. Cela explique la réduction des emblavures réservées à la culture de tomate pour la campagne 2000 qui ont été de l'ordre de 15.000 ha contre 21.700 ha en 1999.

Notons que l'utilisation de l'irrigation de goutte-à-goutte a commencé en 1995, avec seulement une superficie de 200 Ha, soit moins de 1% du total des superficies emblavées. Ce mode d'irrigation a permis de remédier à la faible productivité en portant le rendement de l'hectare de 22 t/ha en

1994 à environ 44 t/ha actuellement. Toutefois, ce rendement reste relativement faible si nous le comparons à celui des pays producteurs de tomate dans le bassin méditerranéen (exemple : Italie, France, Grèce, 70 t/ha).

Le prix de cession des tomates fraîches destinées à la transformation se situe à environ 115 millimes/kg. Ce niveau est aussi relativement élevé si nous le comparons à celui pratiqué dans certains pays, tels que la Turquie ou la Chine. Par ailleurs et compte tenu des subventions accordées aux agriculteurs en Europe, le prix de vente des tomates fraîches destinées à la transformation est sensiblement moins élevé que celui pratiqué en Tunisie.

Exportations

Pour l'export, à part quelques opérations ponctuelles sur d'autres pays, le marché libyen reste la seule destination des exportations tunisiennes du DCT. En effet, ce marché absorbe plus de 80% de la quantité exportée de DCT.

Les quantités exportées de DCT ont atteint en 2012, 28 000 tonnes pour une valeur de 59 MTND contre 10 000 tonnes et 19 MTND en 2009.

Les exportations sur l'UE sont quasiment négligeables et sont destinées principalement à la France. Parmi les raisons qui expliquent ces faibles exportations vers l'UE, nous citons :

- La plupart des pays européens sont transformateurs de tomates
- Les marchés européens sont peu utilisateurs de DCT et s'orientent vers des produits plus élaborés
- Le prix des matières premières reste plus compétitif en Europe, compte tenu des subventions accordées

b/ Harissa

La production et les exportations de l'harissa ont évolué positivement au cours des cinq dernières années.

TAB 21 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES EXPORTATIONS DE L'HARISSA (2008 – 2012)

Unité : Tonne

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Production de l'harissa	25 000	26 000	32 000	30 000	33 000
Exportations	11 300	12 000	12 400	15 000	8 980

Source : GICA / INS / MEF-SEDCI

La production de l'harissa s'est située à 33 000 tonnes en 2012 contre 25 000 en 2008, soit un taux de croissance de 20%. La production de l'harissa industrielle est à base de piment rouge à l'état frais dont la disponibilité au stade agricole conditionne de manière importante les quantités fabriquées au niveau industriel. Le rendement industriel est de l'ordre de 2 à 2,2 kg de piment rouge frais pour 1 kg d'harissa.

Le rapport transformation / production agricole varie en général entre 10 et 14%, selon la disponibilité et le prix des piments frais.

En 2012, la transformation a été assurée par 25 unités ayant une capacité de transformation totale de l'ordre de 1.000 tonnes/ jour.



c/ Autres conserves de légumes

Les principaux produits concernés par cette activité sont le petit pois et le haricot. La production des autres conserves de légumes a atteint en 2012, 1 700 tonnes contre 1 300 tonnes en 2008.

La production de petits pois et des haricots, constituant les principaux produits de la branche, a enregistré une régression au cours des dernières années pour les raisons suivantes :

- La concurrence des produits importés : en effet, les quantités importées de ces produits ont avoisiné les 940 tonnes ces 5 dernières années. Ces produits restent compétitifs sur le marché tunisien malgré des droits de douane élevés de l'ordre de 73%.
- L'indisponibilité des matières premières à des prix compétitifs. Sur ce plan, l'industrie des conserves est concurrencée par la consommation en frais.
- L'orientation, en général, du consommateur tunisien vers les produits frais.

d/ Conserves de fruits

Il existe trois unités spécialisées dans la production de conserves de fruits. 29 autres unités traitent les fruits en tant qu'activité secondaire. La capacité théorique de l'ensemble de ces unités est de l'ordre de 21.000 tonnes par an. Les principaux fruits concernés par la transformation sont le coing (30%), la fraise (25 %), l'abricot (20%) et la figue (12%). Le reste est constitué de la pomme, de la pêche, de l'orange, etc.

TAB./22 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CONSERVES DE FRUITS (2 008-2012)

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
Quantités en tonnes	7 200	7 500	7 600	7 800	8 100
Valeurs en 1000 dinars	12 200	13 400	14 200	15 400	16 500

Source : MEF-SEDCI

La transformation des fruits est axée sur la production des confitures. Près de 90% du tonnage produit sont emballés dans des boîtes métalliques. Le reste est conditionné dans des bocaux en verre

III.3.2. SEMI-CONSERVES DE LÉGUMES

La transformation des semi-conserves est assurée par 27 unités industrielles. La capacité de transformation est estimée à 14.500 tonnes par an. Elle correspond à la capacité des unités industrielles de transformation d'olives de table.

Les principaux produits sont les olives de table et en plus petites quantités les piments, les variantes (macédoine de légumes), les cornichons, les câpres, les citrons, etc.

Le secteur industriel représente environ 40% de la production d'olives de table avec 8 000 tonnes traitées en 2 011 contre 6 500 en 2 010. Plus de 10.000 tonnes d'olives sont traitées par le secteur artisanal.

En 2011, la production de semi-conserves d'artichaut était de 640 tonnes contre 900 tonnes en 2010.

L'évolution des exportations des semi-conserves est présentée dans le tableau suivant :

TAB 23 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES SEMI-CONSERVES (2008 – 2012)

Unité :Tonne

Année	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Olives de table et câpres	230	900	1 400	1 600	2 400
Artichauts	300	400	150	10	10
Salade méchouia	-	-	340	300	170
Tomates séchées	12 700	14 200	4 000	4 000	4 600

Source : INS

Pour les olives de table, la France a été la principale destination. Ce produit est expédié en vrac pour subir une deuxième transformation et/ou pour être reconditionné.

Les exportations sur l'Italie d'artichauts en saumure ont accusé une chute significative, en passant de près de 400 tonnes en 2 009, à 10 tonnes en 2012. La régression de la production agricole est à l'origine de cette baisse.

III.3.3. CONSERVES DE POISSONS

a/ Sardine

La moyenne des quantités de conserves de sardines produites au cours des 5 dernières années se situe à

5 000 tonnes par an. En 2011, 14 unités ont fonctionné avec une capacité de transformation de 113 tonnes de sardines/jour.

Nous présentons, dans le tableau ci-dessous, l'évolution des quantités de sardines traitées sur la période 2008-2012 :

TAB 24 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CONSERVES DE SARDINES (2008- 2012)

Années	2008	2 009	2 010	2 011	2 012
Quantités en tonnes	5 000	6 600	3 300	5 000	5 300
Valeurs en 1 000 dinars	17 200	23 700	12 400	19 800	21 600

Source : MEF-SEDCI

L'insuffisance des matières premières reste la principale contrainte pour développer la production des sardines en conserves. En effet, plusieurs unités ont une activité très irrégulière à cause de ce problème.

Les exportations de sardines sont faibles et se sont limitées à 6 200 tonnes en 2012 contre 7 100 tonnes en 2011. Cela est dû à la faible compétitivité de l'industrie tunisienne sur les marchés internationaux face à des concurrents, tels que le Maroc. Ce pays est doté d'un potentiel concurrentiel important en termes d'économie d'échelle lui permettant de détenir près de 50% des exportations mondiales de conserves de sardines.

b/ Thon

La capacité installée de transformation de thons avoisine les 181 tonnes/jour. Les matières premières sont constituées à plus de 95% par le thon importé. En effet, une grande partie du thon rouge tunisien est exportée en frais vers des pays comme le Japon.

TAB 25 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU THON (2008 - 2012)

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
Quantités en tonnes	6 400	6 800	10 000	10 000	10 500
Valeurs en 1 000 dinars	49 100	54 400	84 000	88 200	96 300

Source : MEF-SEDCI

III.3.4. CONGELATION DES PRODUITS DE LA MER

Cette branche regroupe 45 unités qui traitent principalement les crustacés et les céphalopodes. L'activité de ces entreprises est exclusivement orientée vers l'exportation.



Le tableau suivant résume l'évolution des exportations des produits de la mer congelés durant la période 2008-2012:

TAB 26 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE LA MER CONGELÉS (2008 – 2012)

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
Quantités en tonnes	20 000	16 300	16 900	21 600	17 000
Valeurs en 1000 dinars	238 000	182 000	184 600	253 500	213 000

Source : INS

Les exportations par types de produit ont connu des fluctuations au cours des dernières années à cause de l'irrégularité des approvisionnements. Cela est dû aux facteurs suivants :

- La prolifération du nombre d'unités : en effet, si les statistiques officielles dénombrent 45 unités, les opérateurs estiment que le nombre d'unités intervenant dans le secteur dépasse largement les 70. Cette prolifération a eu lieu alors que les quantités pêchées ont enregistré une stagnation.
- La limitation des zones et des durées de la pêche dans certaines régions. Ce choix a été fait pour permettre le repeuplement de la faune.
- Les conditions climatiques qui ont un impact sur la disponibilité des différentes espèces.
- L'Italie et l'Espagne détiennent près de 90% des exportations tunisiennes des produits de la mer congelés. En effet, il s'agit de deux marchés traditionnels où la consommation de ces produits est fort développée.
- Malgré des prix nettement plus chers, les produits tunisiens arrivent à s'imposer sur les marchés européens grâce, notamment, à leurs qualités gustatives qui les placent dans le créneau de la haute gamme du marché. En effet, des pays comme le Maroc, le Mozambique et certains pays de l'Amérique latine et de l'Asie proposent des prix 30 à 70% moins chers que ceux des produits tunisiens

III.3.5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA BRANCHE DES CONSERVES

Double concentré de tomate :

Vu le manque de compétitivité de la Tunisie en termes de coût, il est difficile de prévoir un positionnement de nos industriels en tant que fournisseurs du DCT ou du TCT pour les deuxièmes transformateurs mondiaux.

Néanmoins, il est possible que certains de ces derniers soient intéressés par une implantation en Tunisie (partenariat, sous-traitance...) pour éviter les importations de la MP (de Chine) et ainsi mieux contrôler les productions. Aussi, cela repose sur l'aptitude de la Tunisie à améliorer ses coûts de revient, notamment pour les tomates fraîches, et, par conséquent, sa compétitivité.

Le maintien des barrières douanières sur les importations de DCT en Tunisie semble représenter un choix légitime et indispensable, compte tenu des mécanismes d'aides et de subventions directes et indirectes dont bénéficient les transformateurs étrangers.

Par contre, la Tunisie bénéficie d'une position de privilège pour maintenir et développer ses exportations du DCT en boîte vers des pays limitrophes et consommateurs tels que la Libye, l'Algérie et certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Produits plus élaborés à base de tomate :

Pour le marché local, le développement de ces produits devrait être visé dans une perspective à long terme. Compte tenu des habitudes culinaires caractérisant le marché tunisien, il est prématuré de cibler un développement significatif de ce marché et de mettre en œuvre des moyens importants (technique et marketing) pour atteindre rapidement ce changement dans les habitudes de consommation des Tunisiens.

Par contre, des expériences avec des moyens adaptés (production flexible, faible capacité...) pourraient trouver une place sur le marché. Cependant, pour des produits spécifiques, comme la salade méchouia, des opportunités de développement existent sur le marché local.

Au niveau de l'export, il est très difficile de réussir en optant pour la commercialisation sous marque propre.

Les deux alternatives qui semblent opportunes à examiner sont :

- La commercialisation sous marque MDD.
- La sous-traitance de certaines gammes de produits pour le compte de multinationales,

comme c'est le cas pour le DCT, la réussite de ce positionnement repose sur l'atteinte d'une meilleure compétitivité sur le plan prix.

Harissa :

Les opportunités de développement pour ce produit devraient se présenter au niveau des marchés à l'export.

En effet, les conserveurs tunisiens bénéficient jusqu'à présent d'une position de quasi monopole sur le marché international.

L'harissa tunisienne jouit aussi d'une notoriété sur les marchés consommateurs.

La stratégie de développement des exportations de ce produit devrait être basée sur les axes suivants :

- Valorisation du produit en mettant en place un système de labellisation permettant de le différencier par rapport aux concurrents éventuels.
- L'adaptation de l'offre tunisienne en termes de présentation et de maîtrise sanitaire par rapport aux exigences des marchés visés.

La mise en œuvre d'actions de communication et de promotion visant à mieux faire connaître le produit et à susciter une demande nouvelle.

Autres conserves de légumes (petits pois, haricots...) :

En l'absence d'une agriculture spécialisée et capable de fournir des matières premières à des prix et des qualités compétitifs, il sera difficile d'envisager une reprise de cette activité.

Par ailleurs, il est peu envisageable que cette activité trouve des débouchés à l'export, compte tenu de son manque de compétitivité et de l'existence de plusieurs firmes internationales qui contrôlent ce marché.

Conserves de fruits :

L'activité de transformation des fruits est aussi exposée à la contrainte de l'absence d'une agriculture spécialisée. Les approvisionnements de cette activité sont irréguliers et dépendent de la situation des productions agricoles (surabondance ou manque) et de la demande du marché du frais.

Les segments de confitures diététiques et bio constituent des pistes de réflexion à approfondir pour développer de nouveaux produits.

Semi-conserves :

Pour cette activité, plusieurs opportunités de développement sont possibles :

Pour le marché local :

- La réduction de la part de la commercialisation en vrac et l'introduction d'emballages appropriés
- Le développement de nouveaux produits (pâtes, olives farcies...)

Pour l'export : les créneaux cités constituent une opportunité de développement pour l'industrie locale des semi-conserves. Néanmoins, certains pré-requis sont indispensables pour viser un développement à l'export, comme :

- La disponibilité des matières premières (anchois, artichauts, câpres...)
- La maîtrise de certains aspects relatifs à l'hygiène et à la salubrité des produits
- La mise en œuvre d'un plan cohérent visant à identifier des clients et des circuits de distribution en Europe.

Conserves de sardines :

Compte tenu de la situation au niveau des approvisionnements et de la disponibilité des matières premières, il est difficile d'envisager un développement significatif de cette filière sur le court et moyen terme.

Le potentiel de la pêche de la Tunisie est de 100 000 tonnes, et il est exploité actuellement à moins de 40%. Même avec un développement significatif de ce taux, l'étude estime qu'il serait difficile de concurrencer des pays, comme le Maroc, sur les créneaux de conserves de sardines « basiques ». Dans ce cas, il faudrait viser des créneaux à l'export de haut de gamme tels que les filets de sardines.

Une telle orientation requiert aussi certains préalables comme :

- La mise à niveau des unités de transformation de sardines
- La disponibilité quantitative et qualitative (calibre) des sardines.
- La mise en œuvre d'une stratégie de promotion des produits tunisiens à l'export.

Conserves de thon :

Ce secteur présente une marge de développement importante, que ce soit sur le marché local (conquérir les parts détenues par les importations et développer le marché) ou sur les marchés à l'export, notamment européens.

Les avantages de la Tunisie sur ce plan sont divers :

- La proximité des marchés demandeurs : cela permettra une meilleure flexibilité et donnera plus de garanties aux donneurs d'ordres éventuels (contrôle des conditions d'exploitation)
- Le coût de la main-d'œuvre plutôt bon marché.
- L'exonération des droits de douane sur l'UE, dont bénéficient les produits tunisiens.

Néanmoins, l'engagement dans cette orientation nécessitera de la part de la filière tunisienne des efforts portant principalement sur les aspects suivants :

- La maîtrise des rendements en termes de transformation.
- La mise à niveau des unités de transformation et l'amélioration des conditions d'exploitation
- La recherche de partenaires industriels et commerciaux

Produits de la mer congelés :

Cette filière devrait orienter ses efforts dans le sens du maintien de ses marchés actuels et de la conservation de cette image de produits haut de gamme.

Dans ce cadre, les actions à entreprendre devraient viser principalement l'amélioration de la présentation des produits et la valorisation de leurs qualités, moyennant une communication ciblée.

La valorisation des écarts de triage par le développement de produits, tels que les salades et les pâtes constitue une piste à examiner pour mieux rentabiliser ces unités locales.

Il est aussi primordial de coordonner les efforts des industriels locaux, afin de donner plus de poids aux actions entreprises en matière de régularisation des approvisionnements, de promotion des produits et de conservation de cette image de marque.

III.4. INDUSTRIE LAITIÈRE

La branche laitière occupe une position stratégique au sein de l'industrie agroalimentaire tunisienne. Elle touche à la sécurité alimentaire du pays ; en plus, elle constitue un créneau économique important

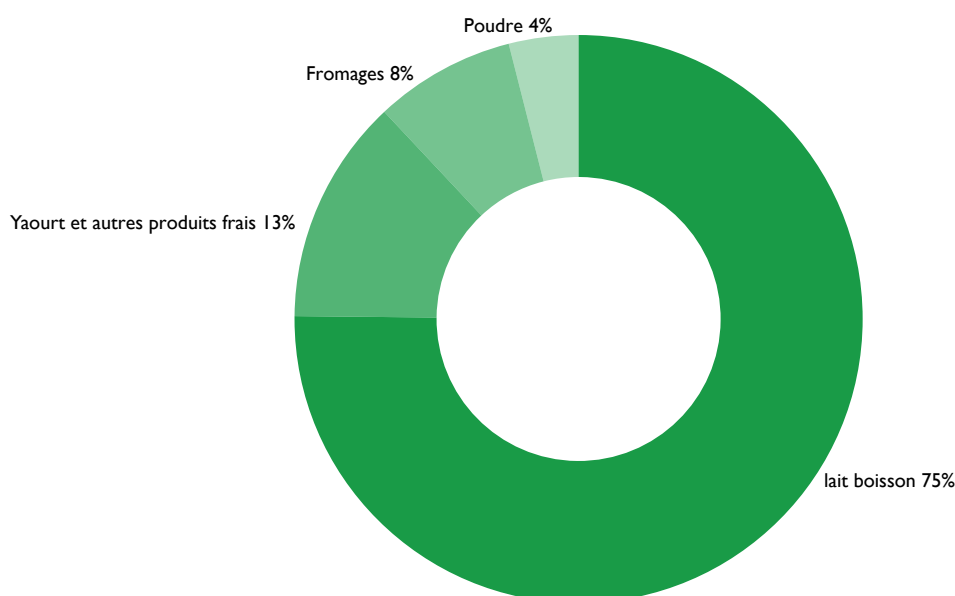
(élevage, collecte, transformation, autosuffisance ...).

L'industrie laitière regroupe les branches citées ci-après, par ordre d'importance :

- Le lait boisson, pasteurisé, stérilisé ou UHT avec ses trois degrés d'écémage : écrémé, demi-écémé et entier.
 - Le yaourt et les produits frais, tels que les laits fermentés (raieb, leben), les desserts lactés, etc....
 - Le beurre, produit de l'écémage du lait frais ou à partir de MGLA (Matière grasse de lait anhydre) importé.
- Les fromages : frais, pressés, fondus.
 - La poudre et autres concentrés de lait
 - Les crèmes glacées

Le graphique suivant montre la part en volume produit (équivalent litres de lait) de chacune de ces familles de produits :

FIG./I4 RÉPARTITION EN VOLUME DES DIFFÉRENTES FAMILLES DE PRODUITS

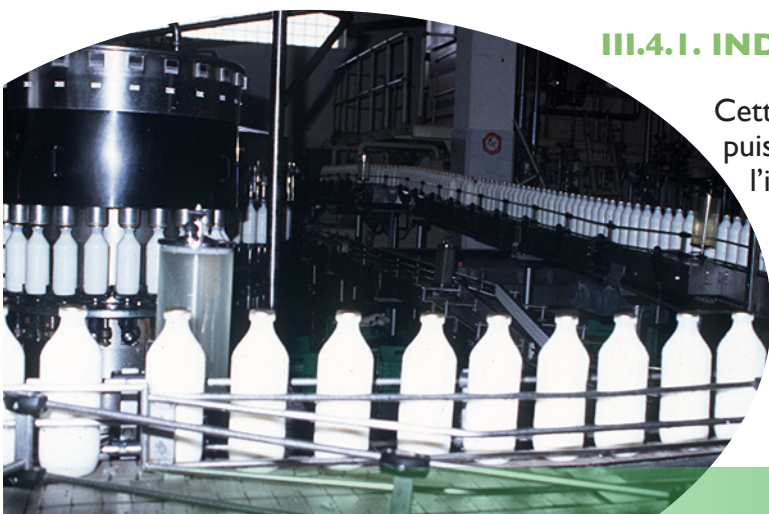


Il est à remarquer que le beurre ne figure pas dans le graphique (en volume) car c'est un sous-produit : le volume de lait ne change pratiquement pas lorsqu'on en aura extrait le beurre, totalement ou partiellement.

III.4.1. INDUSTRIE DU LAIT DE BOISSON

Cette industrie est de loin la plus importante, puisqu'elle détient environ 75% de la capacité de l'industrie laitière du pays.

Jusqu'en 1992, l'industrie du lait de boisson se basait en grande partie (plus de 80%) sur la régénération de la poudre de lait importée. Les dernières années ont connu un accroissement rapide de la transformation du lait frais,



produit localement, en lait de boisson et cela grâce aux mesures prises et relatives à la taxation de la poudre de lait importée, à la subvention accordée pour la transformation du lait frais et, surtout, au renforcement du réseau de collecte du lait frais. Ces mesures ont incité les éleveurs à fournir de grands efforts pour augmenter la production.

Au cours des dernières années, l'évolution de la production nationale de lait de boisson a été comme suit :

TAB./27 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LAIT DE BOISSON (2008-2012)

Unité : Millions de litres

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production	421	400	456	447	465
Lait Frais	421	400	456	447	465
Lait régénéré	0	0	0	0	0
% lait frais/production	100%	100%	100%	100%	100%

Source : MEF-SEDCI

Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de l'élevage de vaches laitières (sélection des races et adoption de nouvelles méthodes d'exploitation).

Ainsi, le volume de lait frais transformé en lait de boisson a atteint 465 millions de litres en 2012. Actuellement, la Tunisie a atteint l'autosuffisance en matière de lait de consommation. La poudre de lait, utilisée comme complément dans la fabrication du yaourt (4.000 tonnes) et dans d'autres fabrications (5.000 tonnes) est produite en Tunisie par une unité industrielle.

Stratégie de la filière lait

La stratégie nationale relative à la filière, mise en place en 1989 et révisée en 1994, a permis d'atteindre en 1999 l'autosuffisance en lait, soit 2 années avant l'échéance prévue, grâce à une série de mesures incitatives, dont les plus importantes sont :

- la fixation périodique de prix planchers du lait à la production déterminés en vue d'adapter le revenu des éleveurs aux coûts de l'élevage;
- l'instauration de primes pour l'accroissement des ressources fourragères et l'introduction de cheptel de races hautement productives ;
- la mise en place d'une subvention pour la collecte de lait frais et son refroidissement et sa révision périodique;
- l'encouragement des opérateurs privés et des coopératives de services à l'investissement en centres de collecte et en matériel de transport de lait, en octroyant une prime de 7% du montant de l'investissement ;
- l'instauration d'une prime du lait frais transformé, valable pour le lait demi-écrémé;
- la révision des prix à la consommation du lait boisson demi-écrémé

En 1998, les pouvoirs publics ont complété la stratégie tracée à la lumière de l'autosuffisance imminente par les décisions qui portent sur :

- l'encouragement de la production locale de génisses de race pure au lieu de les importer ;
- l'incitation des agriculteurs à élever des bovins de races à production mixte (viande et lait) ;
- l'organisation des activités dans la filière et spécialement au niveau de l'élevage et de la collecte : loi sur l'élevage, organisation des colporteurs... ;
- l'instauration des mécanismes permettant d'exploiter le surplus de lait produit par rapport à la consommation pendant la période de haute lactation (avril -septembre) :
 - par la constitution d'un stock régulateur au niveau de chaque centrale laitière en fonction de sa part de marché ;
 - par l'agrément d'une unité de séchage du lait ;

- l'encouragement de l'activité de conseil et d'encadrement des éleveurs ;
- la mise en place d'un programme spécifique de sauvegarde du cheptel en période difficile ;
- l'orientation des efforts de vulgarisation, de formation et d'encadrement vers l'amélioration de la productivité et de la qualité.

III.4.2. INDUSTRIE DU YAOURT

La production de yaourt a connu, durant les années 90, un très fort développement en raison de l'intérêt de plusieurs investisseurs privés à cette industrie et de l'accroissement rapide de la consommation nationale. De nouvelles usines se sont implantées dans les zones de production de lait frais.

L'industrie du yaourt se caractérise, actuellement, par des installations relativement récentes, une bonne maîtrise de la technologie, des produits de qualité acceptable, une concurrence loyale et un marché local en forte croissance.

Le tableau suivant résume l'évolution de la production de yaourt durant la période 2008-2012 :

TAB./28 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE YAOURT (2008-2012)

Unité : millions de pots

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production	1 020	1 108	952	1 144	1 201

Source : MEF-SEDCI

La capacité de fabrication de yaourt est d'environ 5 millions de pots par jour, répartie sur 10 centrales laitières et 7 unités spécialisées dans la production de yaourt. La production de yaourt a atteint 1 201 millions de pots en 2012, contre 1 020 millions de pots en 2008, soit une augmentation, de l'ordre, de 15%.

Cette performance est due aux facteurs suivants :

- extension de la capacité de plusieurs centrales intégrées avec adoption de technologies évoluées ;
- partenariat avec des entreprises étrangères ayant permis d'introduire sur le marché de nouveaux produits (crèmes dessert, yaourt à boire, etc.), ainsi que des méthodes de marketing puissantes.

Il est à signaler que :

- l'emballage utilisé pour le yaourt est de deux types : le pot préformé en polystyrène, en régression, comptant pour 40% des emballages, et les pots du type « form and seal », avec des banderoles et des opercules de type « mixpap » ;
- le yaourt et les produits frais ne sont pas soumis à la fixation des prix par l'administration et ne sont pas subventionnés et supportent une TVA de 18%

III.4.3. INDUSTRIE DU FROMAGE

L'activité fromagère en Tunisie est ancienne ; elle était détenue par de petits ateliers fabriquant des fromages frais ou pressés de type local, ce qui a permis, peu à peu, l'émergence d'une industrie du fromage.

La capacité installée pour la production de fromage est de 356 000 litres de lait frais par jour (110 millions de litres par an) répartie sur 25 fromageries.

La capacité en exploitation est de 270 000 litres, soit 84 millions de litres par an.

Ces unités produisent des fromages frais, des fromages à pâte pressée et des fromages à pâte molle et fondue.

A côté de ces unités, plusieurs fromageries artisanales produisent essentiellement des fromages frais.

Il est à signaler l'existence de 4 unités de production de fromages fondus fabriqués à partir des écarts de fromages importés ayant une capacité totale de 8 000 tonnes par an.

La production de fromages a connu une évolution de 15%, passant de 31 300 tonnes en 2008 à 36 800 tonnes en 2012.

L'évolution de la production fromagère au cours des 5 dernières années a été comme suit :

TAB./29 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE FROMAGE (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2 008	2 009	2010	2011	2012
Production	31 300	38 300	40 000	35 000	36 800

Source : MEF-SEDCI

La production fromagère est encore timide. Des mesures d'encouragement ont été prises à tous les niveaux pour développer davantage cette activité qui souffre, en réalité, de plusieurs handicaps dont les plus importants sont:

- un prix à la consommation relativement élevé, dû essentiellement à une forte taxation ;
- une qualité bactériologique du lait frais instable ;
- une technologie encore mal maîtrisée.

III.4.4. INDUSTRIE DU BEURRE

La capacité actuelle de production de beurre à partir du lait frais local est estimée à 9.000 tonnes/an, alors que la capacité de production de beurre à partir de la matière grasse laitière anhydre importée (MGLA) est de l'ordre de 2.400 tonnes/an. Ces capacités sont installées, principalement, dans les centrales laitières.

L'évolution de la production de beurre au cours des 5 dernières années a été comme suit :

TAB./30 EVOLUTION DE LA VALEUR DE PRODUCTION DE BEURRE (2008-2012)

Unité : MTND

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Beurre frais	25,6	25,8	26,1	26,3	26,6

Source : MEF-SEDCI

III.4.5. LA POUDRE DE LAIT

L'unité de séchage de lait appartenant à la société « Centrale Laitière de Tunisie » a une capacité de 13 tonnes de poudre de lait par jour, soit 4 500 tonnes par an, correspondant à la transformation de 150 000 litres de lait par jour.

Elle produit de la poudre à 0% matière grasse pour les besoins des yaourteries, pâtisseries, chocolateries et usines de crèmes glacées, ainsi que la crème fraîche.

En 2012, on a enregistré une production de lait en poudre, quelque peu négligeable, de l'ordre de 100 tonnes.

Compte tenu de la pauvreté du lait en extrait sec (entre 7,5 à 8%), l'usine consomme environ 14 litres de lait pour 1 kg de poudre. Elle bénéficie d'une subvention de 0,750 TND par kg de poudre vendu.

III.4.6. ECHANGES COMMERCIAUX

La production de lait et dérivés ne couvre pas tous les besoins du pays, d'où la nécessité du recours à l'importation. En effet, en 2012, les importations de lait et dérivés ont atteint, 21 500 tonnes pour

une valeur de 82 millions de dinars, alors qu'en 2010 et 2011, elles ont atteint respectivement 14 300 tonnes pour une valeur de 50 millions de dinars et 17 100 tonnes pour une valeur de 65 millions de dinars.

III.4.7. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la révision du système des incitations aux investissements, l'administration a accordé un traitement spécifique au secteur de l'Agroalimentaire, en particulier à la branche laitière. En effet, le nouveau code d'incitations aux investissements (Loi 93-120 du 27/12/1993) a accordé à la transformation du lait frais dans les zones de production (à l'exclusion de la production de yaourt), les mêmes avantages que ceux accordés aux investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

Cette législation favorable à l'investissement dans la branche a visé à accroître le taux d'intégration entre l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, et, à terme, a permis d'assurer un accroissement important au niveau de l'offre. En effet, l'auto-suffisance alimentaire pour la branche lait et dérivés est presque atteinte en année agricole normale, ce qui laisse présager pour les années futures d'un changement de stratégies qui serait notamment axé sur la promotion des exportations, ainsi que sur l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché intérieur.

III.5. INDUSTRIE DU SUCRE ET DERIVES

III.5.1. INDUSTRIE DU SUCRE

Suite aux décisions prises lors du CIM du 15/09/1997, relatives à la non-obligation des agriculteurs d'introduire la culture de la betterave dans son assolement, l'année 2000 s'est caractérisée par une absence totale de production. Afin de remédier à cette situation, il y a eu recours à l'importation du sucre brut pour être traité au niveau du complexe sucrier.

Pour satisfaire désormais près de la totalité de ses besoins en sucre, le pays fait appel à un marché mondial caractérisé par de fortes fluctuations. Les importations du pays en sucre se sont élevées, désormais, à 383 mille tonnes et ont coûté 369 millions de dinars, et ce, pour l'année 2012.

En ce qui concerne les industries transformatrices de betterave à sucre, deux unités couvrent cette activité : la Société Tunisienne du Sucre (STS) implantée à Béja, d'une capacité de transformation de 100 000 tonnes par an, et le Complexe Sucrier de Tunisie (CST) implanté à Ben Béchir, dans le gouvernorat de Jendouba, d'une capacité de transformation de 300.000 tonnes par an. Ces deux unités assurent, désormais, la transformation de la betterave (avant l'année 2000), le raffinage de sucre brut importé et la production d'une partie de la levure boulangère.

Le taux actuel d'utilisation de la capacité de transformation de ces deux unités est d'environ 65%.

Le tableau suivant résume l'évolution de la production de sucre de betterave et de sucre raffiné pour la période 2008-2012 :

TAB./31 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE SUCRE (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production de sucre de betterave	0	0	0	0	0
Sucre raffiné	143 000	100 000	103 000	128 800	128 000
Total	143 000	100 000	103 000	128 000	128 800

Source : MEF-SEDCI

Quant aux industries de deuxième transformation, à savoir les unités de production de sucre aggloméré, les levureries, les chocolateries et les confiseries, le pays compte à peu près une quarantaine d'unités.

III.5.2. INDUSTRIE DE LA CONFISERIE

31 unités industrielles assurent la production de confiserie, avec une capacité de production moyenne de 45.000 tonnes/an.

L'évolution de la production de confiserie, durant les années 2008-2012, se présente comme suit :

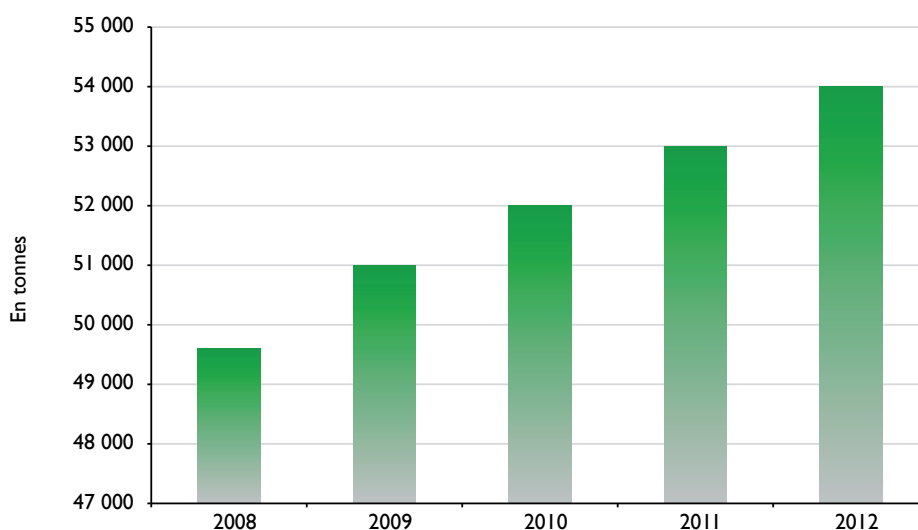
TAB./32 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CONFISERIE (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production	49 600	51 000	52 000	53 000	54 000

Source : MEF-SEDCI

FIG./15 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CONFISERIE (2008-2012)



La quasi-totalité de la production de confiserie est écoulee sur le marché local. Cependant, on signale quelques opérations d'exportation qui ont concerné la Halwa chamia, le bonbon, le "chewing-gum" et la tahina à destination de la Libye, la France, la Russie, les pays du Golfe, l'Algérie et l'Afrique centrale, représentant 1 à 2% de la production.

Le tableau suivant donne l'évolution des exportations au cours de la période 2008-2012 :

TAB./33 EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE CONFISERIE (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité	9 400	9 000	6 500	7 000	7 500

Source : INS

Le volume des importations de confiserie pour la période 2008-2012 est faible (0,3% de la consommation)



III.5.3. INDUSTRIE DE LA CHOCOLATERIE

La branche de la chocolaterie regroupe actuellement 7 unités industrielles d'une capacité de production annuelle de 6.000 tonnes.

Le tableau suivant résume l'évolution de la production de chocolat pour la période 2008-2012 :



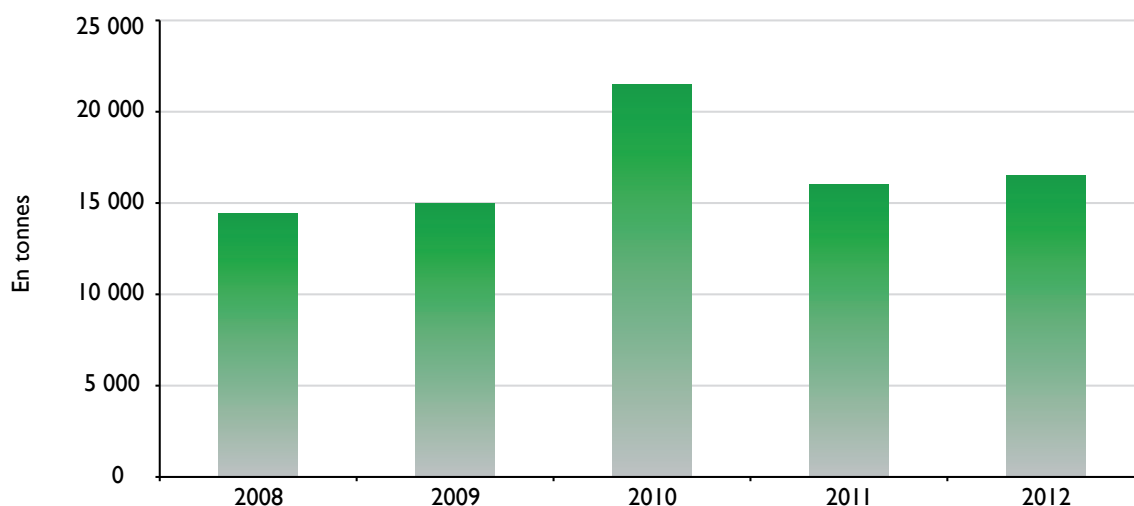
TAB./34 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CHOCOLAT (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production de chocolat	14 400	15 000	21 500	16 000	16 500

Source : MEF-SEDCI

FIG./16 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CHOCOLAT (2008-2012)



La production de chocolat en Tunisie est passée de 14 400 tonnes en 2008 à 16 500 tonnes en 2012, soit une croissance de 13%. La concurrence des produits importés reste fortement ressentie.

Au cours de la période 2008-2012, les exportations de chocolat se sont fortement développées, passant de 9 200 tonnes en 2008 à 53 300 tonnes en 2012, soit une croissance de 83%.

L'évolution des exportations de chocolat durant la période 2008-2012 a été comme suit :

TAB./35 EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE CHOCOLAT (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité	9 200	11 200	7 100	13 200	53 300

Source : MEF-SEDCI

L'évolution des importations de chocolat pour la période 2008-2012 a été comme suit :

TAB./36 EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE CHOCOLAT ET CACAO ET DERIVES(2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité	8 500	9 800	6 900	8 400	11 000

Source : INS

III.5.4. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La branche de la confiserie-chocolaterie mérite d'être développée davantage, son taux de croissance reste faible malgré une importante capacité installée.

Les causes principales de cette faiblesse sont l'exiguïté du marché local, le manque de diversification de la gamme et les difficultés d'exportation.

L'amélioration de la qualité des intrants et la réduction des taxes donneront un essor à cette branche au niveau du marché local et même à l'exportation.

III.6. INDUSTRIE DES BOISSONS

III.6.1. BOISSONS GAZEUSES

III.6.1.1. PRÉSENTATION DE LA BRANCHE

La Tunisie compte 18 unités industrielles de production de boissons gazeuses et un certain nombre de petites unités produisant des marques peu connues, dites "locales".

Ces unités offrent une capacité de l'ordre de 130.000 litres/heure et produisent des boissons de renommée internationale, outre leurs propres marques locales.

Le taux d'utilisation de la capacité installée est variable et dépend de la saison d'activité; il est de 100% durant la haute saison (été) et de 40% seulement durant la basse saison (hiver).

La branche procure 2.000 postes d'emploi permanents, et 1.000 postes saisonniers. Le taux d'encadrement est de l'ordre de 8%.

III.6.1.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION

La branche des boissons gazeuses a enregistré une évolution de la production, comme le montre le tableau suivant :

TAB./37 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOISSONS GAZEUSES (2008-2012)

Unité : 1 000 hl

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production	4 292	4 400	4 488	4 540	4 722

Source : MEF-SEDCI

III.6.1.3. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés dans la branche des boissons gazeuses durant la période 2008-2012 ont concerné le renouvellement des équipements. Ils sont donnés dans le tableau suivant :

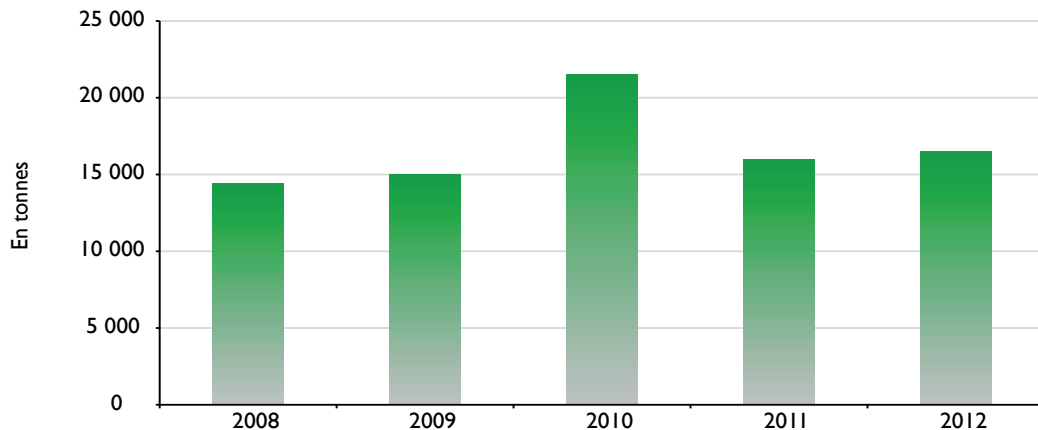
TAB./38 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS REALISES
DANS LA BRANCHE DES BOISSONS GAZEUSES (2008-2012)

Unité : 1 000 Dinars

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Renouvellement des équipements	68 000	37 000	41 000	39 800	36 500

Source : MEF-SEDCI

FIG./17 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS REALISES
DANS LA BRANCHE DES BOISSONS GAZEUSES (2008-2012)



III.6.1.4. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

En ce qui concerne les perspectives de développement de la branche des boissons gazeuses, la stratégie mise en œuvre vise essentiellement la modernisation des équipements de production, le renforcement de l'autocontrôle, l'amélioration des conditions d'hygiène, de l'étiquetage et des conditions de stockage des produits finis.

Afin de développer davantage cette branche, il est recommandé de :

- Réviser les taxes (TVA et taxes à la consommation).
- Procéder à la mise en œuvre du Programme de mise à niveau des entreprises.
- Former des spécialistes en contrôle de qualité dans le cadre du programme tuniso-européen pour la promotion de la qualité à l'intérieur de l'entreprise, en vue d'assurer à celle-ci la possibilité d'acquérir l'expérience nécessaire lui permettant une maîtrise de la technologie et même de faire face à la concurrence extérieure.
- Uniformiser les droits de douane frappant les intrants importés, quelle que soit leur origine.

III.6.2. FABRICATION DE JUS DE FRUITS

III.6.2.1. PRÉSENTATION DE LA BRANCHE

L'industrie tunisienne des jus de fruits est une industrie relativement récente ; la tradition tunisienne est plutôt la consommation des boissons gazeuses.

Les premiers fabricants de jus de fruits étaient les conserveurs qui conditionnaient les jus de fruits (occasionnellement) dans les petites boîtes en métal.

La première unité tunisienne de fabrication de jus de fruits, est la S.F.C.J.F qui a été créée en 1982, uniquement pour fabriquer des jus de fruits et des boissons aux jus de fruits.

Depuis cette date, alors que la production de boissons gazeuses continuait sa progression, plusieurs unités de fabrication de jus ont été créées et beaucoup ont avorté.

Nous assistons, depuis moins de huit ans, à la création de nombreuses entreprises dont la production s'accroît très rapidement.

Remarquons, tout d'abord, que l'activité « jus de fruits » était une activité peu importante comptabilisée globalement avec les statistiques de la branche des boissons. Ce n'est que récemment que son développement s'est affirmé et qu'elle a été comptabilisée à part.

Pour définir au préalable les produits de cette activité, rappelons que les principales catégories de ces produits sont :

- les purs jus de fruits : 100% de jus de fruits
- les nectars de fruits : 25% à 50% teneur en fruits
- les boissons au jus : 10% et plus de fruits

III.6.2.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE JUS DE FRUITS

Les années 2002 et 2003 ont enregistré une augmentation significative de production de jus de fruits, passant de 3,2 millions de litres en 1999 à 29,5 millions de litres en 2003 et 32 millions de litres en 2004.

Actuellement, la production de jus de fruits a dépassé les 60 millions de litres.

Malgré l'augmentation de la production de jus ces dernières années, la Tunisie continue à importer du jus pour couvrir la demande nationale en ce produit.

Le tableau suivant résume l'évolution des importations de jus de fruits durant la période 2008-2012 :

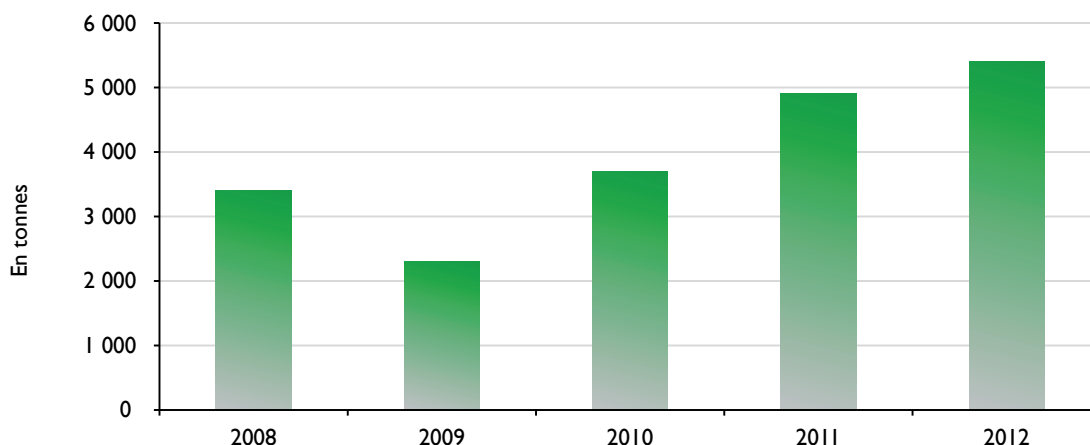
TAB./39 EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE JUS DE FRUITS (2008-2012)

Unité : tonne

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité	3 400	2 300	3 700	4 900	5 400

Source : INS

FIG./18 EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE JUS DE FRUITS (2008-2012)



III.6.2.3. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les principaux problèmes dont souffre la branche du jus de fruits sont :

- Prix élevé des fruits destinés à la transformation.
- Inexistence de variétés d'agrumes produites spécialement pour la transformation.
- Les prix du jus de fruits sont élevés par rapport à ceux des boissons gazeuses (jusqu'à 5 fois).
- Préférence du consommateur pour les jus frais.

Ainsi, pour stimuler l'essor des industries de fabrication de jus, les mesures suivantes sont recommandées :

- introduction de variétés d'agrumes pour la transformation industrielle (contrat de culture) ;
- maîtrise de nouvelles technologies pour l'amélioration des produits ;
- mise à niveau de la branche et encadrement des industriels ;
- formation professionnelle des ouvriers ;

- application des normes de qualité et d'hygiène ;
- instauration du système qualité totale au sein de l'entreprise ;
- abaissement des taxes.

III.6.3. EAUX MINERALES

III.6.3.1. PRÉSENTATION DE LA BRANCHE

La branche des eaux minérales, longtemps dominée par la SOSTEM, entreprise publique, a pris son essor, depuis l'ouverture aux privés en 1989, qui a eu pour effet immédiat de multiplier le nombre d'unités de production par 2 et l'augmentation de la production de 60 millions de litres d'eau en 1988 à 140 millions en 1994 à 785 millions actuellement.

Aujourd'hui, on dénombre 15 unités opérant dans l'embouteillage de l'eau. La gamme des produits mise sur le marché par les différentes entreprises, à ce jour, est riche et variée au plan de la marque et du design, de la qualité (classification, composition et gazéification de l'eau), du type d'emballage (verre ou plastique), de la contenance de l'emballage et du prix.

La capacité de production installée est passée de 103.200 bouteilles/heure en 1995 à plus de 200.000 bouteilles/heure actuellement, suite à l'entrée en production de deux nouvelles unités (de capacité de l'ordre de 20.000 bouteilles/heure), et à l'augmentation de la capacité de production des deux unités : Safia et Ksour (des capacités additionnelles de l'ordre de 12.000 bouteilles/heure).

Le nombre d'emplois offert par cette branche est de 1.000 employés, dont 700 permanents, avec un taux d'encadrement de 15%.

III.6.3.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION

La production des eaux conditionnées a évolué, au cours de la période 2008-2012, comme suit :

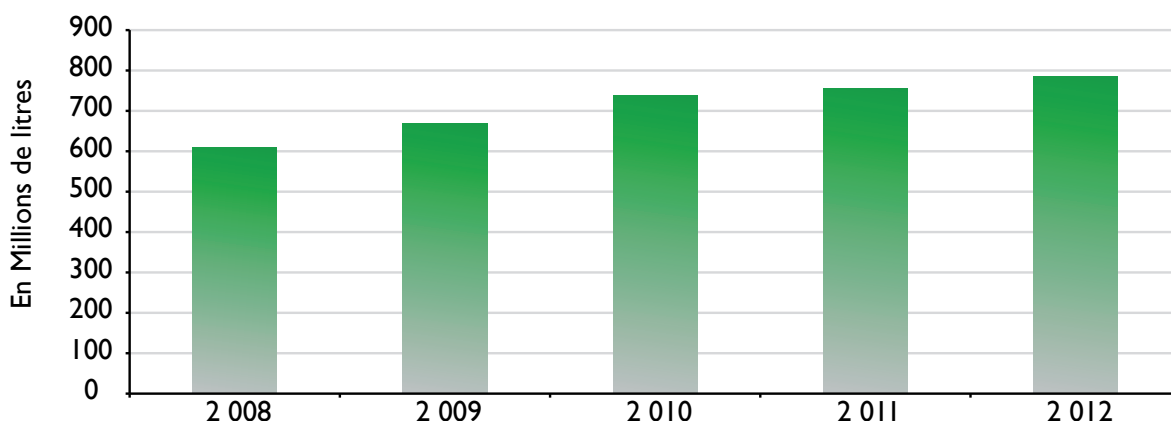
TAB./40 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES EAUX CONDITIONNEES (2008-2012)

Unité : millions de litres

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Production	609	670	737	755	785

Source : MEF-SEDCI

FIG./19 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES EAUX CONDITIONNEES (2008-2012)



L'analyse de ce tableau montre que la production est passée de 609 millions de litres en 2008 à 785 millions de litres en 2012, soit une augmentation de 22 %, due, essentiellement, à l'entrée en production de nouvelles unités.

III.6.4. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

En ce qui concerne les perspectives de développement de la branche des boissons gazeuses, la stratégie mise en œuvre vise essentiellement la modernisation des équipements de production, le renforcement de l'autocontrôle, l'amélioration des conditions d'hygiène, de l'étiquetage et des conditions de stockage des produits finis.

Afin de développer davantage cette branche, il est recommandé de :

- Réviser les taxes (TVA et taxes à la consommation).
- Procéder à la mise en œuvre du Programme de mise à niveau des entreprises qui n'y ont pas adhéré.
- Former des spécialistes en contrôle de qualité, dans le cadre du programme tuniso-européen pour la promotion de la qualité à l'intérieur de l'entreprise, en vue d'assurer à celle-ci la possibilité d'acquérir l'expérience nécessaire lui permettant une maîtrise de la technologie et même de faire face à la concurrence extérieure.
- Uniformiser les droits de douane frappant les intrants importés, quelle que soit leur origine.

Les principaux problèmes dont souffre la branche du jus de fruit sont :

- Prix élevé des fruits destinés à la transformation.
- Inexistence de variétés d'agrumes produites spécialement pour la transformation.
- Les prix du jus de fruits sont élevés par rapport à ceux des boissons gazeuses (jusqu'à 5 fois).
- Préférence du consommateur pour les jus frais.

Ainsi, pour stimuler l'essor des industries de fabrication de jus, les mesures suivantes sont recommandées :

- introduction de variétés d'agrumes pour la transformation industrielle (contrat de culture) ;
- maîtrise de nouvelles technologies pour l'amélioration des produits ;
- mise à niveau de la branche et encadrement des industriels ;
- formation professionnelle des ouvriers ;
- application des normes de qualité et d'hygiène ;
- instauration du système qualité totale au sein de l'entreprise ;
- abaissement des taxes.

III.7. INDUSTRIE DES VIANDES

III.7.1. ENTREPRISES, EMPLOI ET PARTENARIAT

III.7.1.1. ENTREPRISES :

La branche des viandes compte 28 entreprises industrielles non totalement exportatrices, employant 10 personnes et plus.

III.7.1.2. EMPLOI :

Les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 emploient 2 079 personnes. Cet effectif représente ainsi 2% de l'ensemble des emplois du secteur des Industries Agroalimentaires.

III.7.1.3. PARTENARIAT :

La branche des viandes compte 04 projets réalisés en partenariat, soit 4% de l'ensemble des entreprises créées en partenariat dans le secteur des IAA. Ils emploient 86 personnes.



III.7.2. PRODUCTION

La production de viandes a évolué au cours de la période 2008-2012 comme suit :

TAB./41 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE VIANDES (2008-2012)

Unité : MTND

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Production	1584	1 566	1 760	1 838	2 170

Source : MEF-SEDCI

L'analyse de ce tableau montre que la production de viandes est passée de 1 584 MTND en 2008 à 2 170 MTND en 2012, soit une augmentation de 27 %.

III.7.3. INVESTISSEMENTS

III.7.3.1. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS :

Les investissements réalisés dans la branche des viandes au cours des années 2008-2012 figurent dans le tableau suivant :

TAB./42 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS REALISES
DANS LA BRANCHE DE VIANDES (2008-2012)

Unité : 1 000 TND

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Total	20 000	40 000	35 000	39 500	42 000

Source : MEF-SEDCI

III.7.4. ECHANGES EXTERIEURS :

III.7.4.1. EXPORTATIONS :

Les exportations tunisiennes en matière de viandes sur la période 2008-2012 sont très négligeables : elles ne dépassent pas, en termes de valeurs, 1 MTND.

Les principaux clients de la Tunisie en matière de viandes, en 2012, sont répartis, en termes de valeur, comme suit :

- L'Italie : 60%
- Le Bénin : 10%
- La Guinée : 6%
- La France : 3%
- Autres : 21%

III.7.4.2. IMPORTATIONS :

L'évolution des importations tunisiennes en matière de viandes, sur la période 2008-2012, se présente comme suit :



TAB./43 EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE VIANDES (2008-2012)

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Quantités en tonnes	5 200	7 200	5 400	3 300	6 900
Valeur en MTND	27	33	33	22	49

Source : INS

Les principaux fournisseurs de la Tunisie en matière de viandes, en 2012, sont répartis en termes de valeurs comme suit :

- L'Allemagne : 60%
- Le Brésil : 20%
- L'Argentine : 7%
- L'Irlande : 7%
- L'Australie : 4%
- Autres : 2%

III.7.6. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT :

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la branche des viandes rouges, vise, essentiellement, le renforcement de la production locale pour couvrir les besoins de consommation nationale et la mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche.

Afin de développer davantage cette branche, il est prévu de :

- diversifier les produits à base de viandes afin d'augmenter la valeur ajoutée ;
- constituer un stock régulateur de viande afin de maîtriser la production locale ;
- instaurer des systèmes d'assurance qualité au niveau de toute la filière « viandes » ;
- augmenter le contrôle sanitaire au niveau des abattoirs et des points de vente au détail ;
- encourager la création de laboratoires à proximité des lieux de production ;
- adopter le système d'agrèage technique pour l'ouverture de nouveaux abattoirs ;
- poursuivre l'assistance aux unités de la filière « viandes » à travers la collaboration avec le PACKTEC, le CTAA et les centres de recherche agricoles.



CONCLUSION

La stratégie de développement de l'Industrie agroalimentaire, à moyen terme, est axée sur la promotion et la réalisation d'activités capables d'accélérer la croissance du secteur, et ce, en incitant les entreprises à être plus compétitives sur le marché local et international, à élaborer des produits de qualité, comportant plus de valeur ajoutée, à offrir des produits spécifiques avec des labels tunisiens et à développer l'exportation.

Cette stratégie repose sur les axes suivants :

- La libéralisation progressive du commerce des intrants et des produits finis.
- L'augmentation et la diversification de la production agroalimentaire, afin d'accroître l'utilisation de la capacité industrielle installée, d'augmenter la valeur ajoutée du secteur et de satisfaire les besoins du marché, aussi bien local qu'international.
- La modernisation et la restructuration du secteur par la mise à niveau des entreprises agroalimentaires, l'introduction de nouvelles technologies, la promotion de la qualité, la traçabilité, la certification et l'adaptation de la démarche HACCP.

Dans ce cadre, il est à signaler qu'un fonds de restructuration du secteur a été créé, en vue d'aider les industriels à moderniser et mieux gérer leurs entreprises agroalimentaires. Ce fonds est intégré dans le Fonds de Développement de la Compétitivité (FODEC).

- Le développement du partenariat technique et commercial.
- Le développement des moyens de stockage adéquats de la matière première agricole pour la préserver contre toute détérioration et contre tout effondrement de prix.

D'autres mesures ont été prises par l'Etat, permettant l'amélioration de la compétitivité, de la qualité et du respect des standards normatifs reconnus à l'échelle internationale et, particulièrement, de faire fructifier les avantages comparatifs qu'offre ce secteur et d'en tirer profit. Ces nouvelles décisions entrent dans le cadre de l'instauration d'une stratégie dynamique prospective pour le secteur agroalimentaire, visant l'amélioration de la contribution de ce secteur à la réalisation des objectifs et des priorités nationales, notamment en matière de sécurité alimentaire et de promotion des exportations.

Cette stratégie s'articule autour des principaux axes suivants :

Maîtrise de l'interface entre l'agriculture et les Industries Agroalimentaires

Ces mesures visent l'instauration de nouvelles traditions et l'organisation des relations entre les producteurs et les industriels par le recours aux contrats de culture et d'approvisionnement des usines de transformation, afin de maîtriser davantage la programmation de la production en fonction des potentialités d'écoulement, des conditions climatiques et des spécificités de l'exploitation agricole en Tunisie, d'une part, et de garantir les droits et les devoirs de tous les intervenants des filières de l'Agroalimentaire, d'autre part.

Encouragement des investissements dans les secteurs prometteurs

Faire bénéficier les créneaux porteurs du secteur des Industries Agroalimentaires des avantages octroyés au titre de la 1^{ère} transformation de la production agricole et de la pêche, tels que les produits bio, les produits AOC, les produits de terroir...

Promotion de la qualité

- Lancement d'un programme pilote pour la mise en place d'un système spécifique de contrôle et de prévention, connu sous l'appellation internationale "Hazard Analysis Critical Point" (HACCP).
- Création d'une commission nationale chargée de suivre l'évolution des normes internationales,

telles que spécifiées dans les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, et relatives au secteur de l'Industrie Agroalimentaire (Codex Alimentarius).

- Renforcement du contrôle de l'hygiène et de la qualité à tous les maillons de la chaîne de production et, particulièrement, au niveau des circuits de la collecte et de l'écoulement, notamment par la création de l'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits.

Contrôle technique des entreprises

Révision du système d'agréeage technique dans le but de le généraliser progressivement et conformément à un cahier des charges établi à cet effet, tout en s'orientant vers la décentralisation dans ce domaine. Cette mesure vise l'uniformisation des normes de travail pour toutes les entreprises, aussi bien celles qui produisent pour le marché intérieur, que celles dont la production est destinée à l'exportation.

Amélioration de la compétitivité du secteur

- Promotion de la recherche scientifique dans le domaine de la sélection et la mise au point des variétés qui répondent aux exigences de l'industrie de transformation.
- Promotion de la recherche technologique dans l'industrie.

Par ailleurs, et dans le cadre du programme de développement des exportations, les opérateurs du secteur peuvent internationaliser leurs entreprises à travers le Fonds d'accès au marché extérieur (FAMEX).